

Le Problème Arménien

*Le feu brûle encore
sous les cendres.....*

par

A. KRAFFT-BONNARD

Membre du

Comité Exécutif de la Ligue Internationale Philarménienne



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE. 18, PÉLISSERIE

—:—
GENÈVE, Mai 1924

Le Problème Arménien

*Le feu brûle encore
sous les cendres.....*

par

A. KRAFFT-BONNARD

Membre du

Comité Exécutif de la Ligue Internationale Philarménienne



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE, 18, PÉLISSERIE

—:—

GENÈVE, Mai 1924

Le Problème Arménien

« Encore les Arméniens ! » pensera peut-être un lecteur. Ah, certes ! ce n'est pas leur faute, car ils ne demanderaient pas mieux que de ne pas faire parler d'eux. Ce n'est pas non plus la nôtre, car il ne s'agit pas de notre bon plaisir, mais d'une situation de fait, qui nous est imposée et qui place devant nous une responsabilité qu'il est impossible d'esquiver.

Cette responsabilité se résume en deux mots : Justice et Solidarité.

Ce sont là deux cris qui doivent être clamés à nouveau, et d'autant plus fort que, au grand espoir d'un avenir meilleur pour l'Arménien persécuté, a succédé la plus douloureuse déception, consacrée par le Traité de Lausanne, ce traité que des centaines, des milliers de victimes innocentes : les chrétiens du Proche Orient, maudissent dans leur abandon, dans leur misère et dans leur désespoir.

JUSTICE !

Toute la question arménienne est essentiellement une question de justice. Et celle-ci se présente à nous sous une double forme :

C'est d'abord une question de justice naturelle, relative au droit de tout être moral et de tout peuple conscient de sa destinée. Puis elle nous apparaît comme une justice contractuelle, par le fait des engagements pris dans des traités et des conventions obligeant deux contractants, deux signataires.

Fixons donc notre attention sur ces deux aspects de ce problème de justice.

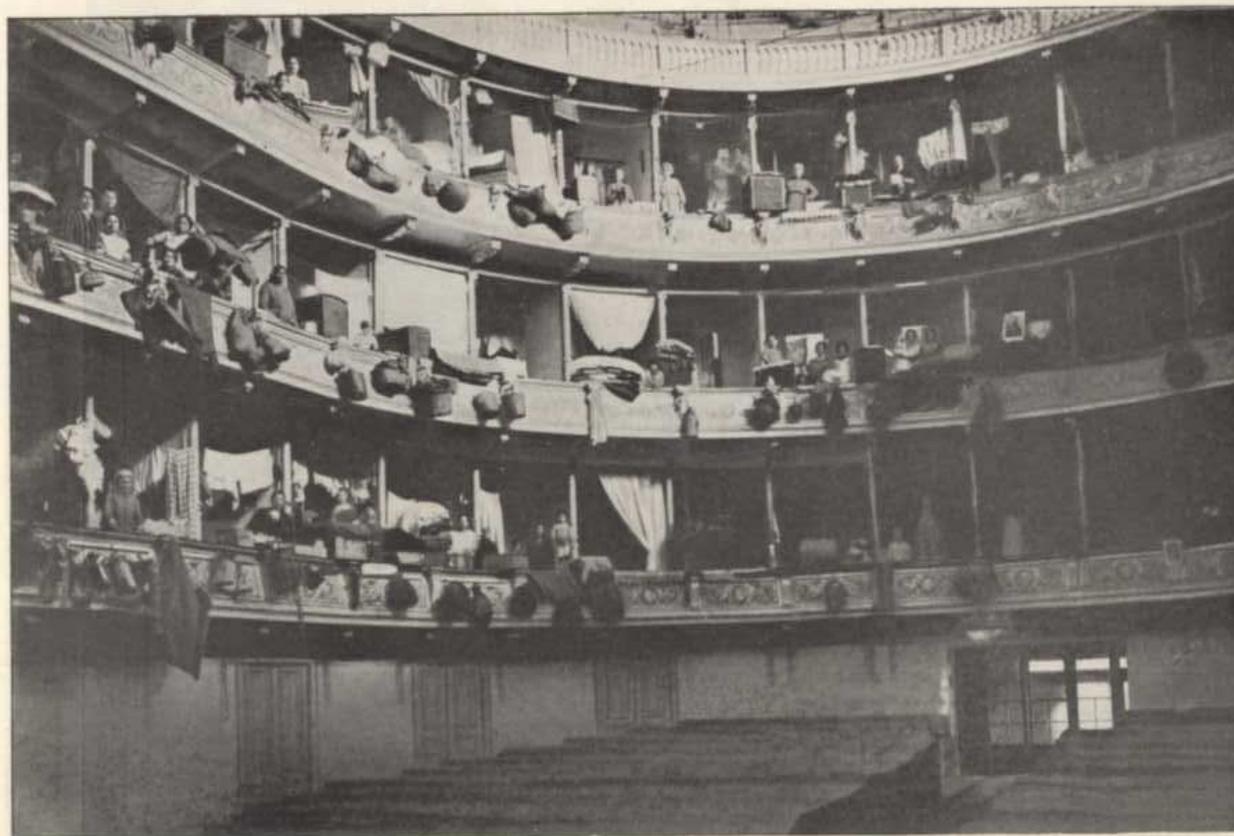
Justice naturelle.

L'un des Quatorze Points du Président Wilson rappelle le droit que possède tout peuple de disposer de lui-même. C'est le fondement sur lequel nous nous appuyons pour réclamer en faveur du peuple arménien le droit à l'existence.

Qui donc pourrait le lui contester? Ce n'est certes pas après la grande victoire de 1918, ce n'est surtout pas au moment où nous voyons appliquer peu à peu le principe si profondément chrétien que représente la Société des Nations, institution sur laquelle seule repose tout notre espoir, ce n'est pas à notre époque qui devrait être, avant tout, celle de la réaction spirituelle, du courage et de la foi, que nous allons fouler aux pieds le droit naturel d'un des plus vieux peuples



Eglise de St-Grégoire, à Ani, construite au VII^{me} siècle, type d'architecture arménienne. Ani, capitale du royaume d'Arménie, fut détruite par les Turcs en 1045



1800 réfugiés vivant depuis plus d'une année dans le Théâtre municipal d'Athènes. Une famille par loge.

connus, et qu'il revendique avec tant d'énergie depuis des siècles.

L'Arménien a derrière lui toute une culture, toute une civilisation, tout un passé de travail intelligent et persévérant, qui lui confèrent un droit imprescriptible à l'indépendance. Il possède des trésors d'art, de littérature, de poésie. Il compte par centaines des hommes illustres qui ont honoré leur race, en rendant d'éminents services au Proche Orient, comme à l'Europe et à l'Amérique. Il serait bon de faire mieux connaître dans nos écoles supérieures et universités la belle histoire de cette antique nation, qui, depuis près de trois mille ans, est comme une avant-garde de la civilisation dans le Proche Orient.

Mais, pour aussi intéressante que soit l'histoire du vieux royaume d'Arménie, et glorieuse la renommée de tant d'hommes célèbres, il n'en demeure pas moins que le droit que nous réclamons pour ce peuple de montagnards, d'agriculteurs et d'artisans, ne repose pas sur le passé seulement, mais encore et surtout sur cette volonté de vivre, que, de génération en génération, l'Arménien a manifestée en résistant sans cesse à tant d'opresseurs. Résistance ! c'est le mot qui caractérise le plus exactement l'histoire de cette longue lutte pour sauver biens, honneur et vie. Résistance militaire, politique, sociale, chrétienne ; résistance contre les persécutions les plus perfides comme les plus cruelles ; résistance contre ces tentatives, si souvent renouvelées, de suppression de toute la nation ; résistance pour sauvegarder la foi des pères et la mission sacrée de ce peuple dont le christianisme remonte au début même de notre ère. Ces faits ont été rappelés dans tant de publications diverses durant ces dernières années que

nous croyons inutile de les retenir plus longuement. Mais ce que nous demandons avec insistance, c'est qu'on n'oublie pas que la nation arménienne, à cause même de son passé, mérite le plus grand respect. Nous nous inclinons devant cette énergie individuelle et collective, devant ce dévouement et cet esprit de sacrifice poussés jusqu'aux dernières limites par tant de héros de l'indépendance arménienne.

Nous admirons cette passion de l'instruction qui a toujours provoqué, même dans les temps les plus troublés, la création d'un si grand nombre d'institutions scolaires, cette soif d'une culture supérieure, dans laquelle l'Arménien voit toujours un précieux moyen d'affranchissement. Rien n'est plus saisissant que de constater chez l'enfant d'Arménie cet amour de l'étude et cette recherche de tout ce qui peut favoriser son indépendance. Il y a vraiment chez ce peuple une vitalité, transmise de génération en génération, qui explique pourquoi, malgré les plus atroces souffrances, malgré les hécatombes et tous les malheurs qui se sont abattus sur lui, il reste encore debout et continue à faire valoir son droit à l'existence et à la liberté. Cette résistance arménienne, inspirée par une foi inébranlable, nous la trouvons résumée dans les lignes suivantes, tirées de la dernière lettre que le héros arménien, Rostom Zorian écrivait à sa femme, réfugiée à Genève. Cette lettre est datée du 20 décembre 1918, donc peu de jours après l'Armistice, à l'heure de la grande joie et de la grande espérance :

« Quand je pense à tout le bonheur que la nouvelle génération aura, je me sens tout troublé et ce sentiment m'étouffe. Un sacrifice ne reste jamais vain et tout le sang versé par notre malheureux peuple et son long

martyre nous apportent enfin la liberté. C'est à vous, les jeunes, à relever et à refaire ce qui a été détruit, à recréer une nouvelle vie. Préparez-vous pour ce travail, car nous, les vieux, nous sommes très fatigués et sur le point d'être brisés dans cette lutte qui dure si longtemps. »

Peu de jours après Zorian mourait.

Les jeunes, orphelins dans leur très grande majorité, comprennent leur devoir de répondre au mot d'ordre de leurs devanciers. Gardant le souvenir des souffrances endurées par leurs parents, ils veulent rester fidèles à l'appel de la patrie malheureuse et tenir bon malgré tout. Ceci nous rappelle ces sept petits garçons, réfugiés dans un orphelinat du Proche Orient, où il n'était donné que des leçons d'anglais et de grec, et qui se sont toujours refusé à suivre cet enseignement, aussi longtemps qu'il ne serait pas complété par celui de la langue nationale, la vieille langue arménienne.

Il y a là des valeurs morales et spirituelles, qui par leur seule présence réclament le droit à l'existence. Au nom d'une justice toute naturelle nous ne pouvons pas admettre que ce peuple soit condamné à mourir. Au gouvernement turc, qui a officiellement décrété la suppression du nom arménien, nous opposons le droit de ce peuple à vivre, parce qu'il existe, parce qu'il résiste, parce qu'il veut vivre.

La question arménienne est donc une question de justice naturelle.

Justice contractuelle.

Mais, quelle que soit la force avec laquelle cette justice naturelle se présente à nous, il y en a une autre, qui doit attirer bien plus l'attention de tout homme qui

réfléchit, et qui place une obligation encore plus grande devant toute conscience libre et tout esprit loyal. C'est une justice que nous appelons contractuelle, précisément parce qu'elle repose sur des traités, des conventions, impliquant des promesses et des engagements, avec des signatures officielles.

Pour saisir le sens de cette justice il faut remonter jusqu'au Traité de San Stéfano, en mars 1878, dont l'article 16 promet des réformes aux Arméniens, puis au fameux Traité de Berlin du 13 juillet 1878, dans lequel se trouve l'article 61, par lequel les cinq Grandes Puissances s'engagent solidairement à protéger les chrétiens du Proche Orient. Ces engagements et ces promesses ont été renouvelés bien souvent, mais c'est surtout depuis 1914 que le contrat a pris toute sa vigueur, du fait que les Arméniens unanimes se sont rangés du côté de la coalition formée pour défendre la justice, le droit et la liberté des peuples opprimés, en acceptant toutes les effroyables conséquences de leur héroïque attitude.

Dans ce contrat bilatéral, les gouvernements, les états-majors, les politiciens ont tout promis, ont signé les engagements les plus encourageants pour l'avenir du peuple arménien. Les légions de volontaires arméniens devaient constituer les premiers éléments de la future armée nationale, ainsi que l'affirmait chaque feuille de recrutement.

L'un des contractants, c'est donc ce vieux peuple, las de son oppression et prêt à tout sacrifier pour sa libération ; l'autre contractant, c'est l'Europe occidentale, ce sont les Etats-Unis, c'est la Chrétienté..... si elle existe vraiment !

L'Arménien a tenu tous ses engagements. Sur tous

les fronts, ceux qui avaient pu échapper à la persécution ou à la mobilisation turques se sont battus avec un courage auquel il a été constamment rendu hommage par les chefs militaires les plus autorisés. Partout où on a eu besoin d'eux, on n'a jamais fait appel en vain à leur dévouement et à leur collaboration militaire.

Des patriotes arméniens, assurés de la victoire de l'Entente, et pour éviter d'avoir à se présenter à la Conférence de la Paix au nom d'un peuple dispersé, ont su profiter des circonstances pour constituer rapidement, au printemps 1918, la petite République arménienne du Caucase, et c'est au nom de cet état organisé qu'ils se sont présentés à la Conférence de la Paix pour obtenir ce qu'ils estimaient avoir le droit absolu de réclamer : l'indépendance nationale dans un territoire exactement délimité. Mais, à la Conférence de la Paix, les délégués arméniens, aussi bien ceux de la petite République, que ceux qui avaient l'honneur de représenter la nation tout entière, persécutée en Turquie ou réfugiée en Europe et en Amérique, ne purent obtenir la place légitime qui leur était due. Ils firent anti-chambre.

Il faudra un jour faire connaître en détail l'histoire diplomatique de l'Arménie pendant ces cinq années : de la victoire de la Liberté : 11 novembre 1918 à la défaite de la Justice : Traité de Lausanne, 24 juillet 1923.

Quels espoirs et quelles déceptions ! Quels efforts et quel découragement ! Années d'angoisse, de lutttes épuisantes, pendant lesquelles il fallait sans cesse voir les portes se fermer les unes après les autres, les Etats se dérober, refuser tout mandat, toute protection, tout secours efficace. Peu à peu le peuple arménien, à la suite de ses chefs autorisés, était lâché de tous, laissé

à lui-même, livré à ses bourreaux, à son malheur, à son désespoir. C'est un vrai cauchemar que le souvenir de ces années, si honteuses pour notre civilisation occidentale !

Il est vrai, toutefois, que les diplomates ont préparé le Traité de Sèvres, qui contient cet article 88 : « La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances Alliées, l'Arménie, comme un état libre et indépendant. »

Et cet article 89 :

« La Turquie et l'Arménie, ainsi que les autres Hautes Parties Contractantes, conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis, et d'accepter sa décision, ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la mer et relativement à la démilitarisation de tout territoire ottoman adjacent à la dite frontière. »

C'est le 10 août 1920 que ce Traité a été signé par les représentants des Puissances Alliées, comme par celui de l'Arménie, et ceux de la Turquie ; mais chacun sait que ce traité de paix n'a été, dès le jour même de sa signature, qu'un « chiffon de papier ».

Parallèlement au mouvement diplomatique, aboutissant au Traité de Sèvres, il y en eut d'autres qui compromirent toute la situation et empêchèrent le triomphe de la justice. Tout d'abord la haute finance provoquait dans le Proche Orient des compétitions et des rivalités, créait le désordre et l'entretenait pour pouvoir pêcher en eau trouble à qui mieux mieux. Elle paralysait

tous les efforts loyaux, brouillait les alliés et entravait toute action commune.

Puis, profitant de ce désordre, c'est le nationalisme turc qui relève la tête et qui, soutenu par un mouvement de turcophilie intéressée, remporte la victoire.

Et c'est alors qu'eut lieu à Lausanne le dernier acte de l'inconcevable iniquité. Le turc victorieux, allié du bolchévik, oblige les Puissances à capituler devant lui sur toute la ligne, si bien que le nom de l'Arménie ne figure même pas dans les « Actes et Conventions » signés à Lausanne, les diplomates ottomans ayant refusé non seulement la mention de telle ou telle légitime revendication du peuple arménien, mais même celle de son nom. Les promesses ont été abandonnées, les engagements n'ont pas été tenus, le peuple arménien a été lâchement sacrifié, le contrat a été déchiré. L'injustice est complète. Tel est l'Acte consacré par le Traité de Lausanne.

Voici la protestation que le Président de la Délégation de la République arménienne a adressée, en date du 8 août 1923 aux Puissances Alliées et Associées et dont une copie a été remise à la Société des Nations :

« Monsieur le Ministre,

« Au lendemain de la Conférence de Lausanne, substituant au Traité de Sèvres un Acte nouveau, où rien ne figure de la question arménienne, la Délégation de la République d'Arménie a conscience d'accomplir un impérieux devoir en soumettant ce qui suit aux Grandes Puissances.

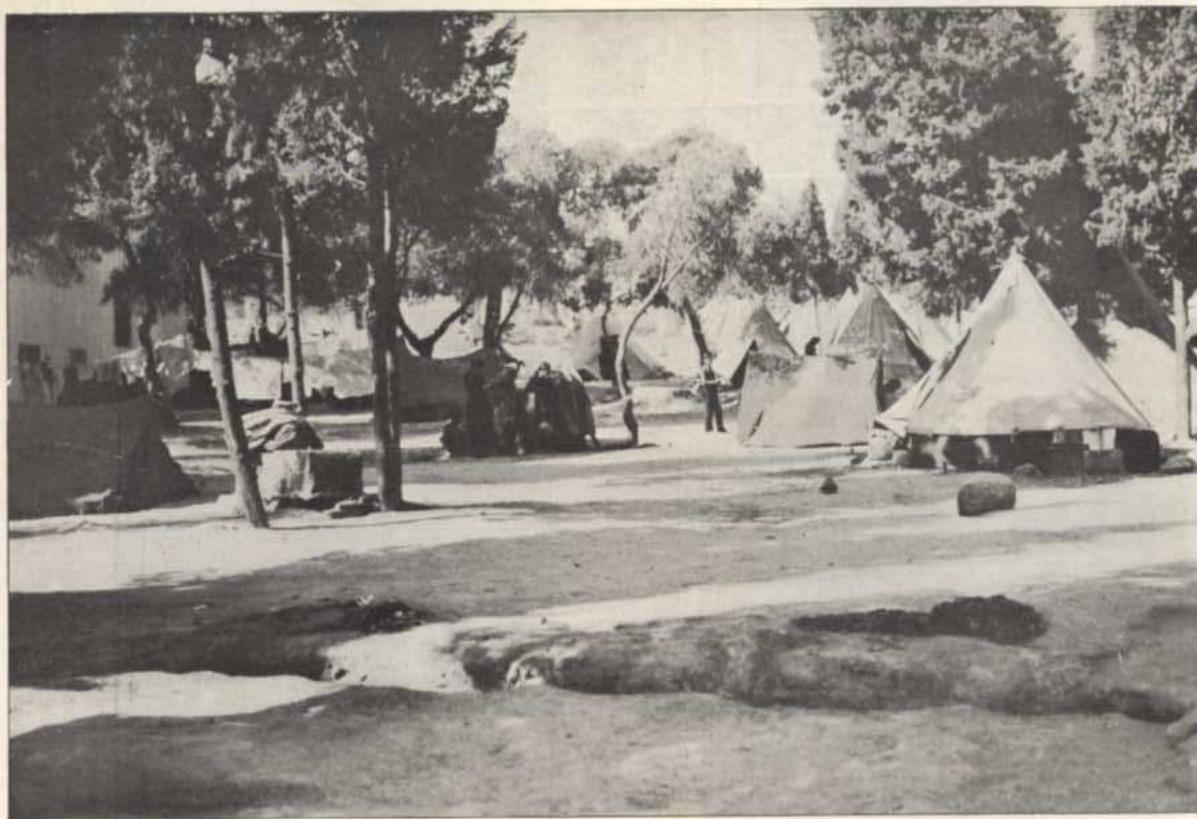
« La plus éprouvée des nations belligérantes, celle qui, confiante aux principes proclamés par les Alliés,

sacrifia le tiers de sa population totale pour la cause de l'indépendance, voit aujourd'hui l'isolement et le silence se faire autour d'elle.

« C'est pourtant en exécution des engagements les plus solennels des Puissances envers les Arméniens, et en compensation de ses sacrifices, que furent conçues les clauses du Traité de Sèvres concernant l'Arménie. Car, parmi les peuples qui se sont battus pour la justice et la liberté, il n'en est aucun qui ait, proportionnellement, payé aussi cher son droit à l'indépendance.

« S'il est vrai que la paix générale n'a pas eu pour conséquence de résoudre tous les problèmes issus de la guerre, il n'en est pas moins certain qu'aujourd'hui la nation arménienne demeure la seule dont la situation soit aggravée au delà de toute hypothèse, la seule entièrement exclue des bénéfices de la victoire, la seule enfin qui ait connu toutes les formes et toutes les conséquences de l'abandon.

« Sans parler du sort des Arméniens qui subsistent encore en Turquie, ni des Arméniens qui sont soumis au régime bolchévique et dont le nombre s'élève à plus de deux millions, il en existe, présentement, plus d'un million encore, disséminés à travers le monde, sans foyer, souvent sans gîte, vivant au jour le jour, en partie décimés par les maladies et les privations, dans les camps de réfugiés, en partie errants à la recherche de leur subsistance, tolérés plutôt qu'accueillis dans la plupart des lieux où le sort les a jetés, en proie aux dernières souffrances humaines. C'est à peine si un dixième de la nation jouit d'une situation normale, vivant du fruit de



750 réfugiés dans la cour et le cimetière, autour du temple de St-Dionès, au Pirée.



Une veuve vivant depuis plus d'une année
entre les colonnes du Temple de Thésée,
à Athènes.



Une famille arménienne devant sa tente.



Transport des plots de terre pour la maison
qui remplacera la tente.



Type des maisons construites pour les
réfugiés par le gouvernement grec.

son travail. Le reste semble voué à la fortune des nomades, privé de statut légal et de protection. Les Arméniens originaires de Turquie ne sont point autorisés à y rentrer, ni à reprendre possession de leurs biens. Les orphelins, par dizaines de milliers sont dépossédés de tout héritage ; ainsi et quel que soit le passé de l'intéressé : homme, femme, mineur, il lui suffit d'être Arménien pour se voir mettre hors la loi. Ni réparations, ni restitutions scolaires, bibliothèques, collections d'objets antiques, dépôts en numéraire, etc., etc., et dont la valeur atteint des milliards, avec les biens des particuliers, tout a été détruit, ou pillé, ou spolié. L'administration turque s'est approprié le reste. Il importait de rappeler sommairement ces faits pour l'illustration de la tragédie arménienne, trop tôt ensevelie dans l'oubli.

« Or, toutes ces questions, ainsi que de nombreuses autres qui en découlent ou qui y sont connexes, et dont l'importance pratique n'est pas moindre, restent en suspens. Il en résulte que sous le rapport arménien, la paix de Lausanne dérive d'une fiction : elle est conclue exactement comme si les Arméniens n'existaient pas. Elle les ignore et les passe sous silence.

« Cependant, le silence, à quelque point de vue qu'on le considère, n'est pas une solution. Le Traité de Lausanne, laissant en suspens le sort des peuples d'Orient, ne sert ni la paix ni la justice.

« Dans ces conditions, la Délégation, signataire du Traité de Sèvres, fait toutes réserves quant au maintien et à la défense des droits que les Puissances ont, avant

et pendant la guerre, reconnu solennellement aux Arméniens et qui furent consacrés par le susdit Traité et par des conférences subséquentes.

« Quel accueil que puisse trouver en ce moment une protestation solennelle, la Délégation, respectueuse du mandat qu'elle tient de la nation arménienne, a pour strict devoir de s'élever, de toutes ses forces, contre l'Acte de Lausanne. Elle s'en remet à l'Histoire du soin de le juger.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

*Le Président de la Délégation
de la République Arménienne,
Avétis Aharonian. »*

C'est aussi M. Aharonian qui, le 10 août 1920, a signé le Traité de Sèvres.

Ainsi donc, au nom de la justice, nous déclarons que la question arménienne reste ouverte. Il n'est pas admissible que d'un trait de plume on supprime un peuple et on annule un droit aussi évident et aussi sacré, le droit d'une nation à vivre libre, droit conquis par tout un passé de résistance morale, sociale et chrétienne, droit reconnu par des contrats et défendu jusqu'à la mort.

Le feu brûle encore sous les cendres.....

Il est vrai que le contractant, qui n'a pas tenu sa promesse, allègue des excuses. Nous les connaissons depuis longtemps. Il y en a qui sont grossières. Ce sont ces calomnies, si constamment répandues contre le peuple arménien que l'on ne craint pas de traiter de

peuple de voleurs, qui, par conséquent ne mérite pas l'intérêt que d'aucuns voudraient lui porter. Nous sommes las d'entendre répéter ces accusations indignes de tout homme sérieux et qui a quelque peu le sentiment de sa dignité. Ces jugements, de caractère général et qui englobent et condamnent tout un peuple, sont des jugements d'ignorants ou d'aveugles, de lâches ou de scélérats. Dans le cas particulier, ils rappellent exactement le coup de pied de l'âne. Et, pour employer une autre image, ce n'est certes pas une solution élégante que de déclarer son chien enragé dans le seul but de se donner l'air de pouvoir le noyer consciencieusement. Qu'il est mesquin de faire retomber sur un peuple entier et sur sa cause nationale les accusations — si justifiées soient-elles dans certains cas — que l'on peut porter contre des gens qui, opprimés, dans un sauve-qui-peut général, se tirent d'affaire en employant des procédés contestables et en utilisant l'arme du faible qui facilement devient la ruse ! Qu'il est lâche de faire supporter à tout un peuple — qui compte par centaines de milliers des martyrs de la foi chrétienne — la réputation, parfois très méritée, de quelques-uns de ces représentants, ayant quitté leur pays depuis longtemps, et dont les procédés commerciaux ne ressemblent que trop à ceux que pratiquent dans le Proche Orient et dans les colonies un trop grand nombre de représentants de nos propres nations, dites chrétiennes ! Pas d'hypocrisie, ni de lâcheté, lorsqu'il s'agit des Arméniens, qui sont, sans contestation possible, victimes de la cupidité, de l'affairisme, des rivalités financières et politiques de l'Europe et des Etats-Unis. Soyons francs, et reconnaissons que les Arméniens sont gênants pour toute conscience éclairée. Nous connaissons un diplo-

mate qui, lui, fut sincère, lorsque, en présence des justes revendications arméniennes, il laissa échapper ce mot bien connu : « Ces Arméniens sont embêtants ! »... Il est vrai que nous pardonnons plus facilement le tort qu'on nous a fait que celui que nous avons fait aux autres !

Dans les milieux politiques, on reproche souvent aux Arméniens, sans doute avec quelque raison, d'être trop divisés entre eux, de manquer d'unité et de trop cultiver l'esprit de parti. Mais comme il nous sied bien, à nous occidentaux, avec nos querelles et nos divisions, de faire à ce peuple un pareil grief ! L'étude de l'histoire arménienne, surtout depuis un demi-siècle, explique du reste fort bien ces oppositions et ces luttes intérieures. Avant de juger et de condamner il faudrait au moins faire un effort de compréhension !

Mais ne perdons pas notre temps à discuter la valeur de ces excuses. En définitive, nous n'avons pas à nous occuper des qualités ou des défauts des Arméniens. Il est aussi absurde d'en faire un peuple de saints, que d'en faire un peuple de démons. Il nous suffit de savoir qu'il s'agit d'un peuple. Et tout est là. Il y a dans la question arménienne quelque chose qui nous dépasse tous, et les Arméniens et nous-mêmes. Il y a au-dessus de tous et au-dessus de tout la Justice ! Et il faut que sa voix soit entendue !

SOLIDARITÉ !

Solidarité naturelle.

Quiconque écoute cet appel de la Justice, se demande avec angoisse ce qu'il faut faire. Seul l'égoïste fermera l'oreille et refoulera le sentiment du devoir. Au contraire, celui qui découvre l'iniquité consommée et qui en entrevoit les effroyables conséquences, ne peut en prendre son parti. Il lui faut une protestation, une réaction à la fois individuelle et collective. Il sent l'impérieux besoin d'un effort énergique et persévérant, pour sauver les droits de la conscience et de la dignité humaine, pour relever les ruines, comme pour prévenir de nouveaux malheurs. Quiconque reconnaît que seule la justice élève les nations, que seule elle est la condition de la liberté et de la paix, réclame la lutte contre les puissances, connues ou anonymes, qui mènent notre monde à la dérive. Résister devient le mot d'ordre, et ce mot d'ordre doit être d'autant plus général que nous sommes solidairement responsables de l'iniquité.

Que nous le voulions ou non, nous faisons partie de collectivités, en particulier de celles que nous appelons : nations, et nous sommes solidaires les uns des autres par des liens politiques, par des lois économiques, par

des circonstances sociales ou autres. Nous sommes pris dans l'engrenage. C'est là une loi inévitable qui nous donne une responsabilité commune.

Or, dans la question arménienne, cette responsabilité, par solidarité naturelle, éclate d'une façon si évidente et si tragique que nous voudrions pouvoir en faire comprendre toute l'importance. Que d'observations et d'expériences nous pourrions avancer pour justifier cet appel à la solidarité !

Il est impossible, en effet, de ne pas reconnaître que c'est l'affairisme qui, depuis l'Armistice, est le grand coupable du crime commis à l'égard de l'Arménie. Or, qu'est-ce donc que l'affairisme, sinon la poursuite exclusive des intérêts matériels, auxquels on sacrifie trop souvent tout idéal et tout principe ? Aujourd'hui on le trouve partout ; il pénètre l'esprit public et domine toutes les relations humaines. Toujours à l'affût d'intérêts nouveaux, il ne craint pas les désordres politiques et économiques, et même, au besoin, il les provoque.

C'est l'affairisme occidental qui a permis à Mustapha-Kemal de profiter des rivalités financières, paralysant tous les efforts communs, pour reconstituer son armée et la ravitailler en achetant tous les stocks de guerre : munitions, uniformes, etc. C'est l'affairisme qui s'est emparé d'une presse, trop souvent vénale, et c'est cette presse-là, véritable fléau moderne, qui a empoisonné l'opinion publique et qui a provoqué ce mouvement hypocrite qu'on appelle la turcophilie, mouvement qui n'a rien à faire avec le respect du peuple turc, de ce peuple qui aurait grand besoin qu'on l'aimât pour lui-même, et qu'on cessât de le flatter pour mieux l'exploiter !

L'intervention de la haute finance explique tout le malheur de l'Arménie. Or, cette haute finance, dont on ne dira jamais trop de mal, est la manifestation extrême du matérialisme pratique si répandu aujourd'hui. Et, comme la préoccupation des affaires, si intimement liée à la lutte pour l'existence, retient forcément l'attention de chacun, il est incontestable que le danger de l'affairisme nous menace tous et que, en définitive, nous sommes tous, à des degrés divers, solidaires des iniquités qui se commettent.

Ce sentiment d'une responsabilité commune s'aggrave encore du fait que les musulmans du Proche Orient repoussent, à l'égard du peuple arménien, toute solidarité, soit pour des motifs religieux, soit surtout pour des causes politiques. Ils veulent, en effet, écarter de leur pays cet élément chrétien, dont les puissances européennes se sont trop souvent servies, comme on utilise un pion dans le jeu d'échecs, et dont les malheurs, souvent provoqués par des politiciens intéressés, ont été des prétextes à des ingérences et à des interventions humiliantes pour l'orgueil national turc.

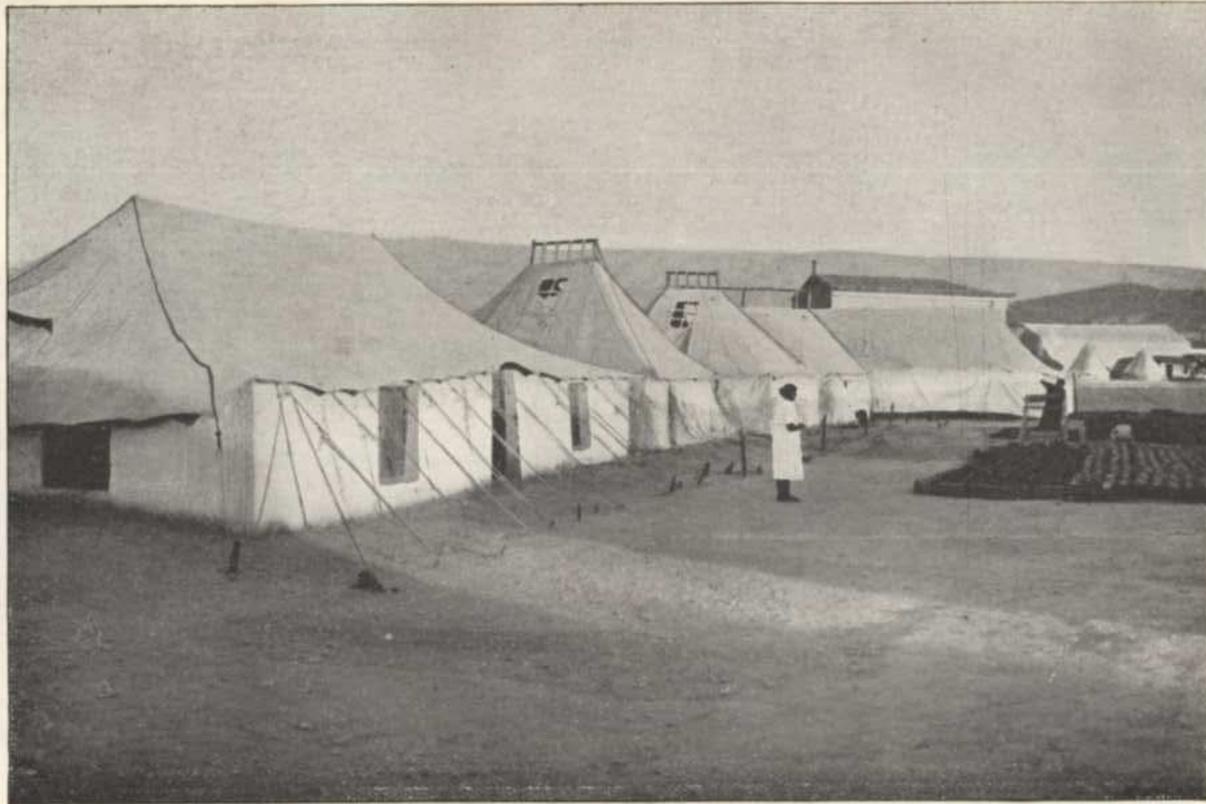
Des essais ont été tentés auprès des plénipotentiaires ottomans à la Conférence de Lausanne, pour provoquer de leur part un acte généreux envers le peuple arménien. Mais, au nom d'une solidarité musulmane, représentée certes par un nombre respectable de millions d'individus, et au nom d'une politique nationaliste intransigeante, ils ont repoussé toutes ces sollicitations, si désintéressées qu'elles fussent. « Non, disaient-ils, les Arméniens sont des chrétiens, ce sont vos frères ; il y a assez longtemps que vous faites des discours en leur faveur, montrez donc une fois que vous pouvez passer des paroles aux actes ; ils sont à vous, ils sont

chez vous, prenez soin d'eux ; pour nous il n'y a plus de question arménienne. »

Le Traité de Lausanne, à leur point de vue, mettait un point final au programme du gouvernement turc de 1915, qui comportait la suppression du nom arménien en Turquie.

Conformément à ce programme, les Arméniens qui n'ont pas été massacrés, ou qui ne sont pas morts des souffrances causées par la déportation, ont été, tout simplement, chassés de Turquie. Aussi le résultat est-il net : tandis que, en 1914, il y avait trois millions d'Arméniens en Asie-Mineure, aujourd'hui, on aurait de la peine à en trouver cent à cent cinquante mille. Un million et demi sont morts. Les autres sont réfugiés au Caucase, dans le territoire de la petite République arménienne, liée actuellement aux Soviets, en Mésopotamie, en Syrie, ou bien encore, en très grand nombre, ils errent à travers l'Europe, l'Amérique, sans patrie, sans foyer, sans « papiers », sans passeports, sans travail, tous dans un deuil effroyable et beaucoup atteints dans leur santé. Ils demandent une hospitalité que, hélas, on leur marchandé dans presque tous nos pays.

Nous n'avons pas à discuter ici jusqu'à quel point la nouvelle Turquie a été avisée dans sa politique à l'égard des Arméniens, à l'occasion du Traité de Paix. A-t-elle vraiment servi ses propres intérêts, en se privant de la collaboration de cet élément chrétien, qui, depuis plus de trente siècles habite ce pays ? Par quels autres chrétiens immigrés va-t-elle les remplacer, lorsqu'elle comprendra que ce n'est pas le peuple turc d'aujourd'hui qui est capable de développer le Proche Orient ? Ces questions et bien d'autres ne doivent pas être étudiées



1^{re} Eglise et écoles dans un camp arménien, près d'Athènes.



Hôpital et Maternité dans un camp arménien, près d'Athènes.

ici, car nous ne voulons nous préoccuper que du sort du peuple arménien.

A Lausanne, les diplomates ont dû reconnaître leur complète impuissance. Ils l'ont avouée, dans l'intimité, plus d'une fois. Ils considèrent ainsi que la question arménienne est, pour le moment en tous cas, sans solution. Et ils abdiquent. Grandes et Petites Puissances sont obligées de reconnaître leur absolue incapacité de résoudre ce problème de justice internationale. Et alors, dans leur abdication, elles abandonnent la partie. Tel est le second fait, d'une portée immense, qui augmente encore le devoir de solidarité, incombant à une Europe, dite chrétienne, et qui, consciente des erreurs et des crimes commis ces dernières années, ne peut accepter, d'une part, cette capitulation devant l'Islam, allié du bolchévisme, et, d'autre part, les lâchetés de la politique de la haute finance.

Un diplomate, de grande envergure pourtant, déclarait, en septembre dernier, à quelqu'un qui lui demandait si les Puissances ne pourraient pas voter d'importants crédits pour faciliter les secours aux réfugiés arméniens. « Non, disait-il, on ne peut pas demander cela aux Parlements. Il faut vous adresser aux Eglises; ou bien faire pour eux des soirées théâtrales ».

Telle est bien la situation qu'il est de notre devoir de faire connaître. Ainsi le Turc et le politicien se désolidarisent d'avec l'Arménien.

Ils ne sont pas les seuls.

Par exemple, nous avons souvent entendu des paroles comme celles-ci : « Le grand coupable, c'est en réalité le Sénat américain, qui aurait dû prendre le mandat sur l'Arménie, que le Président Wilson avait accepté. Seuls les Etats-Unis — et certes cela est vrai — pou-

vaient sauver la situation. Ils ont refusé, par conséquent c'est aux Américains à venir en aide à ce peuple et à faire le nécessaire pour le secourir. Quant à nous, en Europe, nous avons nos pays dévastés, nos changes dépréciés, nos dettes, nos chômages nationaux, nos affaires qui ne marchent pas, nous avons nos anciennes œuvres à soutenir ! Sans doute, c'est un grand malheur, un scandale, une honte ! Mais nous n'y pouvons rien ! Que ceux qui en sont les premiers responsables interviennent ». Et ainsi on cherche à esquiver sa part de responsabilité en mettant tout le fardeau sur les épaules des autres.

C'est là un jugement qu'il est plus facile d'énoncer que de justifier. Car n'oublions pas que la politique des intérêts ne se préoccupe pas plus des frontières de races, de nations, ou de continents, qu'elle ne s'embarrasse des principes de justice et de solidarité. Devant un avantage matériel, assuré ou présumé, l'homme intéressé, d'où qu'il vienne, détourne son regard des iniquités et des souffrances et passe indifférent à côté des blessés et des victimes. Or, il faudrait le reconnaître, la préoccupation des intérêts financiers dans le Proche Orient a complètement faussé aussi bien la politique européenne que celle des Etats-Unis. Un capitaliste d'une très petite puissance répondait un jour à quelqu'un qui attirait son attention sur le problème douloureux de l'Arménie, et sur les dangers de la turcophilie intéressée : « Oui, c'est triste ! Mais les coupons de la Société X rapportent tout de même un très bel intérêt ». Oh ! les coupons, les valeurs engagées dans le Proche Orient ! Pauvres veuves et pauvres orphelins d'Arménie, c'est à ces coupons que l'on pense trop souvent, lorsqu'on refuse d'écouter votre plainte !

Solidarité spirituelle.

Certes, il est bien évident que si notre appel au secours n'avait d'autre appui que ce sentiment de solidarité naturelle, dont nous venons de parler, la cause de l'Arménie serait bien compromise. Si justifiés et si puissants qu'apparaissent à tout homme libre et qui réfléchit les faits cités plus haut, il n'en demeure pas moins qu'ils sont insuffisants, car il est trop facile de mettre de côté et d'étouffer leur voix importune.

C'est pourquoi il nous faut aller plus loin. Il y a heureusement une solidarité d'un autre ordre, à laquelle nous pouvons et devons faire appel, c'est la solidarité morale, résultant d'un acte de volonté individuelle et collective, c'est la solidarité spirituelle, manifestant un libre consentement de consciences éclairées et de cœurs sympathiques, c'est, en un mot, la solidarité inspirée par l'Évangile de Jésus-Christ.

Tout d'abord, il faut loyalement reconnaître l'évidence du mal, de ce mal dont nous souffrons tous, et qui, si nous n'y prenons garde, conduira l'Europe à sa ruine. Il s'agit de protester non seulement par les paroles, mais par les actes. Nous appelons de tous nos vœux une réaction profonde contre l'affairisme envahissant, contre la spéculation et contre tous les désordres qui en découlent. Il faut un *sursum corda*, un réveil de l'opinion publique. Celle-ci, ne l'oublions pas, est aussi une grande force, lorsqu'elle est bien éclairée. Si elle a été momentanément tenue en échec par la puissance redoutable des intérêts matériels et par celle d'une presse corrompue ou lâche, il n'en est pas moins vrai qu'elle représente les véritables énergies morales de l'humanité et qu'elle peut remettre en valeur les réalités

spirituelles auxquelles nous ne voulons cesser de croire et pour lesquelles il vaut la peine de vivre et de lutter ! Il s'agit de sortir du marécage dans lequel nous nous enlisons. Et peu de questions sont plus symboliques et plus urgentes que la question arménienne pour nous faire comprendre la nécessité de sortir du borbier et de reprendre la marche vers la justice et vers la liberté. Malheur à ceux qui ne comprennent pas cela ! Et que ceux qui préfèrent rester dans le marais n'empêchent pas les autres d'en sortir !

Au point de vue politique, il est certain que la question arménienne doit passer par une période d'éclipse. Or, pendant l'éclipse, il faut sans doute accepter l'obscurité, mais on l'accepte avec confiance, avec l'absolue certitude que la lumière reparaitra. Aussi sommes-nous convaincus que le peuple arménien retrouvera un jour sa libération. A la faveur de quels événements politiques ou sociaux ? Nous l'ignorons. Notre confiance ne repose pas sur le vague espoir d'une évolution possible du bolchévisme ou d'une politique plus libérale de la part de la nouvelle Turquie ; elle ne s'accroche pas non plus à la possibilité de l'intervention d'une Grande Bretagne au gouvernement travailliste, ou d'une Italie fasciste, ou d'une nouvelle politique française ou américaine, ou d'une coalition des petites puissances. Notre foi se fonde sur la valeur intrinsèque de la justice, sur le droit naturel et en même temps moralement conquis de la nation arménienne à l'existence et à la liberté. Notre confiance s'appuie sur cette volonté de vivre que nous constatons journallement chez les représentants les plus divers de ce peuple qui ne veut et ne peut oublier les sacrifices consentis par ses enfants morts, victimes de leur fidélité chrétienne, de ce peuple qui n'a

qu'un désir : celui de reconstituer son indépendance nationale et de réaliser sa mission historique, dans ses antiques territoires dont le sol est trempé du sang et des larmes de tant de générations opprimées. Notre confiance s'appuie surtout sur Celui qui, voulant que la justice triomphe, appelle tous les hommes de bonne volonté à collaborer à sa victoire.

REFUGES, SECOURS, CULTURE

Ces trois mots, pris dans leur sens le plus large, constituent, en quelque sorte, tout le programme de solidarité proposé, à l'heure actuelle, aux amis de l'Arménie. Il s'agit, en effet, d'un peuple de réfugiés, dispersés dans le monde entier et auxquels il faut porter des secours de diverse nature, dans un sentiment de respect de leur malheur et de leur souffrance, comme aussi de leur histoire, de leur patrimoine sacré et de leur idéal national. Nous réclamons, en faveur du peuple arménien, un effort de compréhension de son sort actuel et un élan de sympathie, capable de sauvegarder ce qu'il y a de caractéristique dans sa culture et ses aspirations patriotiques.

La République arménienne du Caucase.

Il ne serait pas exact de dire que tous les Arméniens sont des réfugiés, car il ne faut pas oublier la petite République arménienne, dont l'indépendance fut proclamée, par ses vaillants fondateurs, le 28 mai 1918, et dont la capitale est Erivan. Mais il s'agit là d'un petit Etat, entièrement sur territoire russe, et qui a été conquis par les bolchéviks, de telle sorte que depuis le 2 décembre 1920 il fait partie de la République Fédérative des Soviets.

Quiconque veut connaître la vitalité et la capacité de

résistance du peuple arménien, doit étudier l'histoire de cette jeune République, et en particulier la rapidité de son développement pendant les deux ans et demi de son existence libre. Par un labeur incessant et tenace, soutenu par l'enthousiasme et l'élan de la nation, le jeune Gouvernement arménien organisa l'Etat avec un Parlement élu au suffrage universel, composé de 80 membres, dont trois femmes. Toutes les classes de la population pouvaient participer à l'administration très démocratique de la République ; une milice populaire, une police centrale et départementale furent organisées ; l'armée arménienne fut constituée sur la base du service militaire obligatoire ; des écoles militaires et des industries de guerre furent fondées. Puis le Gouvernement élaborait les lois agraires, distribua aux paysans des terrains cultivables. Rien qu'en l'année 1920, il procéda à la distribution de 170.000 kg. de blé de semences, de 2.700 kg. de graines de coton et de 294.000 kg. de graines de légumes et de tabac. Il importa des tracteurs-automobiles, des moissonneuses et batteuses mécaniques ; il institua des écoles d'agriculture, des centres de pisciculture, des champs d'expérimentation et des organisations spéciales pour combattre la peste bovine et détruire les animaux nuisibles à l'agriculture ; il procéda à l'étude détaillée des chutes et cours d'eau, en vue de leur utilisation pour fournir l'énergie électrique nécessaire à l'irrigation de 150.000 hectares de terrain (plus de 70 ingénieurs ont travaillé à ces investigations). Il fit étudier les richesses minérales du pays, organisa les finances de l'Etat, mit en circulation des billets de banque, fonda une banque d'Etat ; il élaborait des lois pour encourager le commerce et l'industrie ; il adopta le principe de

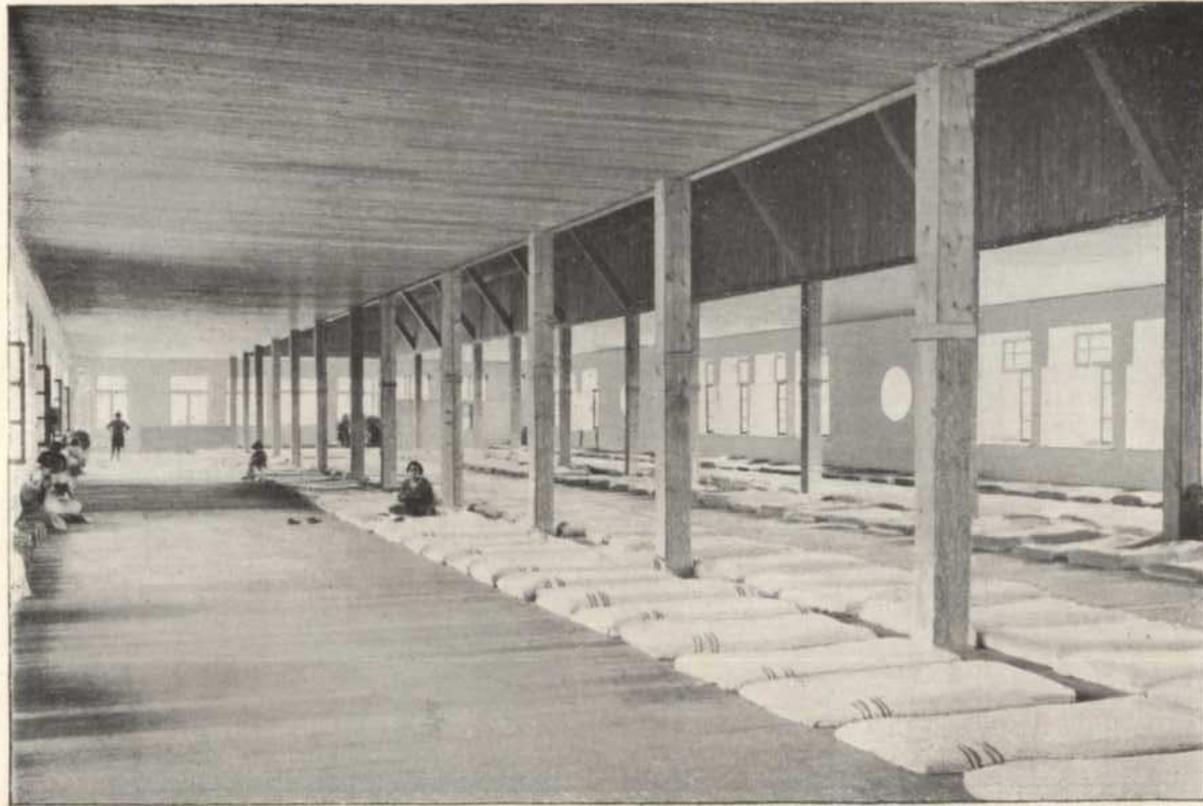
l'instruction publique obligatoire, rouvrit les écoles et en fonda de nouvelles. Le nombre des écoles primaires, qui était de 133 en 1918, avec 11.000 élèves, atteignit le nombre de 456 en 1920, avec 41.000 élèves ; le Gouvernement rétablit les communications par voies ferrées, la poste, le télégraphe et le téléphone, détruits par la guerre ; il fit construire une station puissante de radio-télégraphie à Erivan ; il organisa tout un système judiciaire, avec justices de paix, jury et Cour de Cassation ; il favorisa les entreprises industrielles et commerciales, telles que : fabriques de savon, de tabac, de cuir, de conserves, des scieries mécaniques, des ateliers de tissage ; il encouragea la Société des Coopératives d'Arménie (« Le Haïcoop »), qui centralisait plus de 300 coopératives locales ; il organisa des représentations diplomatiques et consulaires de l'Arménie à l'étranger, représentations naturellement officieuses et qui devaient devenir officielles après le Traité de Paix. C'eut été le cas si le Traité de Sèvres, avec son article 88, avait été respecté.

A toute cette activité il faudrait ajouter encore celle de la philanthropie arménienne, en faveur des déportés arméniens chassés de Turquie. Avec le concours généreux du Near East Relief américain et du Lord Mayor's Found, on organisa de nombreux orphelinats, asiles et centres de secours pour des milliers de veuves et d'orphelins.

Si l'on songe à l'état lamentable dans lequel tout ce pays se trouvait à la fin de la guerre, et aux conditions exceptionnellement difficiles dans lesquelles la jeune République arménienne dût faire ses premiers pas, on est en droit de dire que, dans des conditions normales de sécurité et de stabilité, un Etat arménien libre



Vue générale de l'Orphelinat du Near East Relief, dans l'île de Syra (Grèce). En octobre 1923 : 1250 filles et 950 garçons.



Un dortoir type dans l'orphelinat de Syra.

pourrait se développer de la façon la plus heureuse, tant pour le bonheur du peuple lui-même, que pour les avantages qui en résulteraient pour tous les voisins. La République arménienne du Caucase a donné des preuves suffisantes de la capacité du peuple arménien à vivre dans la liberté. C'est bien pour cela que tous ceux qui, en Europe et en Amérique, sont préoccupés du sort de l'Arménie, ont demandé avec insistance à l'opinion publique du monde entier, comme à la Société des Nations, d'appuyer sans relâche auprès des Grandes Puissances, comme auprès des autorités turques, le projet si légitime de création du Foyer National arménien, soit par un agrandissement de la petite République caucasienne, à laquelle auraient été adjoints les vilayets de Van, de Bitlis et d'Erzeroum, soit par la cession d'un territoire, en Cilicie par exemple. Mais, hélas, comme nous l'avons dit plus haut, il faut, pour le moment du moins, renoncer à ce Foyer National arménien.

Tout ce que nous avons dit sur le développement, si rapide, de la République arménienne, montre aussi jusqu'à quel point étaient justifiés les efforts tentés par les diplomates alliés à Lausanne, souvent sous la pression directe des patriotes arméniens et des délégués de la Ligue Internationale Philarménienne, pour obtenir des plénipotentiaires turcs qu'ils veuillent bien, non seulement pour la libération de l'Arménie, mais encore dans leur propre intérêt, favoriser la création de ce Foyer National. La situation politique aurait été nette et franche. Et le Turc et l'Arménien auraient pu enfin cesser d'être des ennemis pour devenir de bons voisins et collaborateurs, travaillant ensemble à la reconstitution du Proche Orient.

Mais il est bien possible que ces perspectives aient précisément inquiété certains politiciens ou affairistes, qui n'ont nullement regretté l'échec de la cause arménienne et l'expulsion de tout un peuple, dont ils espèrent pouvoir prendre la place. Ceci rappelle ce vieux mot, déjà cité, prononcé il y a une trentaine d'années par un diplomate : « Nous voulons l'Arménie, mais sans les Arméniens ».

N'arrêtons pas plus longtemps notre attention sur ces questions de politique générale, ces rivalités, ces ambitions, comme ces multiples lâchetés. Notre intention n'est pas de récriminer, si fondées et si justifiées que soient les critiques, si amers les regrets et si navrantes les conséquences du crime. Nous croyons qu'il nous faut, au contraire, réagir de toutes nos forces, montrer le chemin qui monte et encourager toutes les bonnes volontés à soutenir ce peuple, qui nous a donné tant de preuves de sa valeur et des magnifiques virtuelles qu'il possède depuis tant de siècles.

Les Arméniens concentrés dans le petit territoire de la République d'Erivan, sont actuellement, chacun l'a compris, obligés de subir le régime bolchévik. Il faut reconnaître d'ailleurs que, sous ce régime, ils ont été protégés et qu'il n'y a pas de persécutions dans les limites de la République. Il y a là une situation extrêmement délicate et complexe, qui soulève des problèmes présents et futurs que nous n'avons pas la liberté de discuter. Les jugements varient, comme les impressions ; ceux qui aiment à prophétiser peuvent se livrer à des débats contradictoires sur les perspectives les plus variées, et parfois les plus opposées. A ceux qui se demandent ce qu'est devenue l'offre faite, pendant la Conférence de Lausanne, par M. Tchitchérine, aux

Arméniens, d'un vaste territoire au-delà du Caucase, pouvant recevoir 150.000 à 200.000 réfugiés, nous dirons tout simplement que ce projet a été abandonné pour bien des raisons qu'il est inutile de rappeler ici. En tous cas, ce territoire n'était pas destiné à constituer un Foyer National indépendant.

Ainsi, à l'heure actuelle, la petite République soviétique de l'Arménie, au Caucase, constitue un centre très important de vie arménienne et l'on peut espérer que, dans un temps qu'il est impossible de déterminer, elle pourra former le noyau d'un Etat plus grand, jouissant de conditions politiques, sociales et économiques meilleures que celles d'aujourd'hui.

Le lecteur comprendra aisément que les relations avec ce petit Etat soient délicates, pour ne pas dire plus, et que nous soyons contraints de concentrer tous les efforts de solidarité en faveur des Arméniens sur ceux qui sont en dehors de la République soviétique et avec lesquels les relations s'imposent d'autant plus impérieusement, qu'ils sont dispersés dans les pays d'Europe et d'Amérique. Les rapports avec les Arméniens du Caucase sont forcément suspendus, tandis que ceux avec les réfugiés doivent journallement provoquer notre élan de sympathie et de protection.

L'automne dernier, la Délégation nationale arménienne a présenté à la Société des Nations une proposition de transport de quelques dizaines de milliers de réfugiés arméniens de Grèce ou d'ailleurs dans la République d'Erivan. Ce projet a été discuté, non pas par l'Assemblée de la Société des Nations, mais par son Conseil qui l'a appuyé et qui a décidé de recommander aux Puissances, membres de la Société des Nations, d'encourager des appels publics pour consti-

tuer un fonds considérable destiné à subvenir aux frais de cette nouvelle émigration et de l'installation de ces populations dans des régions qu'il faudrait préalablement irriguer. Inutile de dire que ce vaste projet a rencontré jusqu'ici, à côté de sympathies positives, bien des oppositions, fondées sur des raisons parfois très sérieuses. Nous ne voulons pas discuter l'opportunité de ce projet, qui, croyons-nous, peut être considéré comme un idéal à poursuivre, mais dont la réalisation, du moins immédiate, nous paraît si problématique, pour des raisons politiques, sociales et financières, que nous estimons infiniment plus urgent de concentrer tous les efforts et d'unir toutes les bonnes volontés pour développer sans retard le secours indispensable aux réfugiés, qui, jour après jour, attendent de leurs frères chrétiens d'Europe et d'Amérique la protection, sans laquelle ils périront.

Solidarité Arménienne.

Il est naturel que, lorsqu'au sein d'une nation on découvre un état de misère nécessitant une intervention de sympathie, on cherche le secours tout d'abord auprès des compatriotes privilégiés des malheureux en détresse. C'est pourquoi nous comprenons toujours la question qui nous est souvent posée : « Est-ce que les Arméniens riches font leur devoir ? Car, ajoute-t-on volontiers, il y a beaucoup d'Arméniens riches et même très riches ». Nous croyons donc utile de donner ici quelques renseignements qui montreront que la solidarité arménienne n'est pas un vain mot. Sans doute, comme toujours et partout, on peut déplorer certains égoïsmes et certaines étroitures de vue, qui expliquent, sans la justifier certes, l'attitude de quelques individus, dont l'avarice

a causé parfois de grands torts à la cause de leur nation, que, en définitive, ils répudient. Mais il faut bien se garder de prononcer un jugement général : rien ne serait plus injuste. Nous renvoyons ceux que ce sujet intéresse aux rapports qui ont été publiés sur le secours donné aux réfugiés arméniens de Turquie par les Arméniens de Russie après les déportations de 1915, et jusqu'à la conquête du pays par le bolchévisme. C'est à plus de 300.000 déportés que la population arménienne du Caucase a donné l'hospitalité — et avec quelle largeur ! — jusqu'au moment où elle fut elle-même ruinée par les bolchéviks. Il faut bien comprendre qu'à l'oppression des Arméniens de Turquie s'est ajoutée l'expropriation des Arméniens de Russie par le bolchévisme. Il y a pour ce peuple double ruine, et voilà pourquoi nombre d'Arméniens, qui étaient dans nos pays, jouissant parfois d'une très belle aisance, ont été obligés à leur tour d'accepter des secours pour ne pas mourir de faim. C'est pour cela aussi que de grandes fortunes, si elles n'ont pas été complètement perdues, du fait que leurs propriétaires avaient des ressources en Europe, n'en ont pas moins été considérablement diminuées. Il n'y a nulle part pour les Arméniens la possibilité de s'enrichir dans leur propre pays, en jouissant de l'organisation stable d'un Etat reconnu, comme c'est le cas pour certains représentants de nos nations diverses, qui peuvent disposer aujourd'hui de fortunes énormes et en jouir égoïstement à côté de compatriotes qui meurent de faim.

Malgré cette situation déplorable et certainement unique, les Arméniens ont toujours soutenu la magnifique organisation de secours, qui porte le nom de « Union Générale Arménienne de Bienfaisance »,

fondée au Caire, sur l'initiative et la présidence de Boghos Nubar Pacha, en avril 1906. Cette association, dont le but est de concourir au développement intellectuel et moral des Arméniens du Proche Orient, de leur venir en aide, pour améliorer leur situation matérielle et économique, s'interdit rigoureusement toute action politique ou commerciale, exige de ses membres des droits d'entrée et des cotisations mensuelles, fait appel à des dons et souscriptions ; elle est administrée par un Conseil central et un Comité exécutif, soutenus par des Comités locaux. Jusqu'à l'Armistice, l'Union entretenait une quarantaine d'écoles, des asiles-ouvriers, une école des Arts et métiers et trois hôpitaux. Naturellement les tristes événements survenus depuis l'Armistice ont compromis considérablement l'existence de ces œuvres de secours, les bénéficiaires ayant été ou tués, ou déportés, ou obligés de s'enfuir. L'Union Générale Arménienne de Bienfaisance a dû se ressaisir pour faire face à toutes ces nouvelles détresses, pour recueillir autant que possible les malheureux dispersés et pour soulager le plus grand nombre de ces effroyables misères. Elle est allée au plus pressé, c'est-à-dire, au secours des orphelins et a ouvert deux grands orphelinats à Beyrouth, deux à Jérusalem, et un à Alep. Ceux de Beyrouth et d'Alep sont entièrement à sa charge, tandis qu'elle partage avec le Near East Relief les frais des orphelinats de Jérusalem. Elle a pu ouvrir six écoles en Syrie, elle dépense ces années-ci environ 38.000 livres égyptiennes pour l'entretien de ses orphelins. De 1906 à 1922, l'Union a dépensé en secours une somme de 310.000 livres égyptiennes.

L'Union Générale de Bienfaisance, ayant été fondée au Caire, est une association égyptienne. Pour arriver

à la doter de la personnalité juridique, que la loi égyptienne ne lui reconnaît pas, des démarches sont faites actuellement pour transporter le siège de la Société en Suisse et la transformer en une Association suisse, sans rien changer d'ailleurs aux buts qu'elle poursuit.

Lorsqu'on parle de solidarité arménienne, il est nécessaire de signaler un fait d'une immense importance et qui est en général totalement ignoré, parce qu'il échappe à tout rapport et à toute publicité. Dans ce sauve-qui-peut général, il est évident que tout réfugié, qui a le privilège de posséder un parent, un ami, un combourgeois ayant, depuis plus ou moins longtemps, conquis une situation économique plus ou moins favorable dans l'un ou l'autre de nos pays, a recours à lui. De telle sorte que presque tous les Arméniens, établis chez nous, ont à venir en aide à des réfugiés isolés. Nous en connaissons qui constituent à eux seuls de véritables petits comités de secours, ayant à leur charge non pas seulement deux ou trois, mais parfois 25 à 30 malheureux, qu'il faut aider occasionnellement ou régulièrement.

Il nous serait facile de citer à l'appui de ces affirmations tant d'exemples que nous espérons que personne ne refusera la sympathie aux Arméniens, en alléguant, comme prétexte ou comme excuse, le manque de solidarité de la part des représentants encore privilégiés de ce peuple ruiné.

Solidarité grecque.

Nous avons à parler maintenant d'un fait tellement extraordinaire, et d'une portée si considérable, que nous nous excusons d'avance et de la brièveté de ces

lignes et de notre insuffisance à décrire un événement qui demanderait à l'être par une plume plus autorisée que la nôtre. Nous espérons que tôt ou tard de nouvelles publications pourront donner sur l'émigration en Grèce des chrétiens du Proche Orient, en automne 1922, après l'incendie de Smyrne, des tableaux plus complets et plus détaillés, permettant à nos pays occidentaux, comme à l'Amérique, de se faire une idée plus juste du magnifique élan de solidarité humaine et chrétienne que le peuple grec, sous la direction de son gouvernement, a manifesté en faveur de nos frères chrétiens chassés d'Asie Mineure.

Il n'est pas possible de se représenter l'effroyable conséquence immédiate que la défaite de l'armée grecque par les Turcs a eue sur des populations immenses, pourchassées jour et nuit et n'ayant pour refuge, dans leur fuite, que la mer — comprend-on bien cela ! la mer, c'est-à-dire la mort par noyade, ou bien quelques passerelles ici et là, conduisant aux rares vaisseaux sauveteurs qui se trouvaient dans la rade !

Par centaines et par milliers ceux qui avaient échappé au pillage, au viol et au massacre dans les rues de Smyrne, trouvèrent la mort dans la mer. D'autres, en très grand nombre heureusement, furent embarqués et transportés en Grèce. Peut-on se représenter que, en quelques semaines, dans une période de pluies, de mer agitée, un million deux cent quatre vingt mille chrétiens, n'ayant le plus souvent aucun bagage quelconque avec eux, dans un état lamentable, dans une détresse et un deuil indescriptibles, après des journées d'atroces souffrances, étaient débarqués au Pirée, ou sur d'autres plages grecques des îles ou du continent.

La Grèce, en guerre depuis 1912, fatiguée et lassée



Fabrication de tapis dans l'Orphelinat d'Oropos (Grèce).



A Syra, les jeunes filles confectionnent les vêtements nécessaires à l'Orphelinat.

par tant d'années de luttes extérieures et de troubles intérieurs ; critiquée par les uns, à cause de la politique du roi Constantin, par les autres, à cause de celle de M. Venizelos ; avec son armée battue, démoralisée ou révoltée contre ceux qui, au pouvoir, l'avaient trahie ; et, alors qu'elle était en pleine révolution, lâchement abandonnée par ceux-là même qui l'avaient lancée dans la guerre contre Mustapha Kémal et qui l'avaient soutenue financièrement pour la laisser ensuite à ses seuls moyens, la Grèce a donné, à ce moment là, un des plus beaux exemples de solidarité générale et privée que l'histoire ait enregistrés.

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici, pour des raisons faciles à comprendre, au premier rang desquelles il faut mettre notre incompetence, des graves problèmes de politique extérieure et intérieure, qui ont troublé et agitent encore le peuple grec. Nous restons fidèles à notre unique programme, qui est de lutter pour la cause arménienne et de faire appel à la solidarité en faveur de ce peuple sacrifié. Mais c'est précisément pour être fidèles au but que nous nous sommes proposé, que nous sommes heureux de pouvoir rendre un témoignage sans réserves au peuple grec, à toutes les classes de la population, comme à tous les partis politiques, comme aussi au gouvernement de la Révolution de l'automne 1922, pour le magnifique et généreux mouvement d'hospitalité, par lequel ils ont manifesté leur compréhension du malheur effroyable des chrétiens du Proche Orient. Chacun sait que parmi ceux-ci il n'y avait pas que des Grecs, mais un nombre considérable d'Arméniens, probablement 10 à 15 %. Or le gouvernement grec a décidé immédiatement de ne faire aucune distinction de races et de secourir également les Arméniens et les nationaux

grecs, si bien que tous ont eu, dès le premier jour, et ont encore aujourd'hui, les mêmes droits aux secours, aux subsides et aux distributions diverses. Nous insistons encore sur le fait que le secours a été donné sans conditions. Le gouvernement n'a pas sollicité des Arméniens leur nationalisation grecque. Il a simplement exprimé le ferme désir — certes bien légitime — que les réfugiés soient grécophiles et ne donnent jamais la main à un mouvement étranger quelconque hostile à la Grèce. En outre, le gouvernement a manifesté les intentions les plus libérales pour faciliter le séjour des Arméniens et pour respecter leur caractère national, leur langue, leurs écoles et leur culte. Nous pourrions citer beaucoup de noms de personnalités grecques, qui ont donné des preuves du dévouement le plus fidèle, le plus intelligent et le plus persévérant. Qu'il nous suffise de leur exprimer à tous, au nom des Arméniens et de leurs amis d'Europe et d'Amérique, une reconnaissance profonde et de les assurer qu'ils ont, par leur sollicitude, plus fait pour ce peuple que toutes les autres puissances depuis trente ans. Nous tenons à rendre hommage à M. le Dr A. Doxiades, Ministre de l'Hygiène, Prévoyance sociale et Assistance Publique. C'est lui qui a été l'âme de tout ce mouvement de solidarité grecque et qui, avec l'appui de ses collègues, notamment du Ministre des Affaires Etrangères, M. Alexandri, et avec la collaboration infatigable de ses chefs de service, parmi lesquels il faut nommer M. Stylianos Vassiliadis, chef du Bureau de Liaison. C'est lui qui a donné toutes les directives de principe, qui a dirigé l'organisation, et qui a admirablement su concentrer les bonnes volontés grecques et étrangères pour favoriser la collaboration des efforts, éviter les doubles emplois, et obtenir un

maximum de résultats. Ce vaillant ministre, qui est médecin, a su prendre les précautions sanitaires nécessaires et prévenir de nouveaux malheurs, causés par les épidémies. Il est certain que le gouvernement de la Révolution a été l'instrument intelligent et dévoué d'un acte collectif de solidarité humaine et chrétienne, qui lui assurera, dans l'histoire, une reconnaissance d'autant plus méritée et profonde, que la Grèce a été, en automne 1922, le seul pays qui ait largement ouvert ses portes aux réfugiés du Proche Orient, presque toutes les autres nations les ayant fermées ou laissées à peine entr'ouvertes.

M. Nicolas Politis, Délégué de la Grèce à la Société des Nations, et qui fut, lui aussi, un des promoteurs de l'hospitalité grecque, déclarait en septembre dernier qu'il ne lui était pas possible d'expliquer ce qui s'était passé dans son pays depuis l'automne 1922 et les magnifiques résultats de cet élan de sympathie, sans croire fermement à une intervention spéciale de la Providence. Il est certain que quiconque a pu visiter le Refuge des Chrétiens d'Orient en Grèce, ne peut que souscrire à la déclaration de M. Politis.

Le gouvernement a su admirablement faciliter les interventions des Comités de Secours étrangers et utiliser leurs efforts pour procurer aux réfugiés, le plus rapidement possible, logements, nourriture, secours sanitaires. Il a mis à leur disposition la plupart des édifices publics, tous les bâtiments d'écoles, les usines désaffectées. Le Vieux Palais du roi Georges, le père de Constantin, a été mis entièrement au service des Comités de Secours et est devenu le centre général de toutes leurs administrations. Le gouvernement a donné à tous les représentants nationaux ou étrangers du

secours aux réfugiés la circulation gratuite dans les trains et les tramways, l'usage gratuit de la poste, du téléphone et du télégraphe, même pour les pays étrangers. Il a donné, pour le transport des vivres, un vaisseau, dont il a payé le personnel et le chauffage pendant plus d'une année, il a même établi une ligne privée de téléphone entre le Vieux Palais et le Pirée, etc., etc. Il n'y a pas un Comité de Secours qui ne rende hommage à la cordialité et à l'empressement avec lesquels le Gouvernement accordait toutes les facilités pour hâter et développer l'hospitalisation de ces centaines de milliers de malheureux.

Le gouvernement a pris l'initiative de l'organisation de camps immenses, dans lesquels les réfugiés, parfois au nombre de plusieurs milliers, vivent sous des tentes, ou dans des baraques en bois, ou en plots de terre séchée ; puis il a, peu à peu, fait édifier de véritables petites villes, pouvant contenir jusqu'à 15, 20 et même 30.000 habitants. Les maisons en brique, fort bien construites, peuvent, suivant le nombre des réfugiés, abriter une, deux, trois ou quatre familles. Il a fallu surmonter des difficultés énormes, à cause du manque d'eau et de canalisations et faire face à des situations tellement critiques, délicates et complexes, que nous renonçons à les décrire.

La Grèce, ne l'oublions pas, est un petit pays de cinq millions d'habitants ; et c'est ce petit pays, si souvent maltraité et calomnié, qui a dû subir le plus imprévu et le plus formidable contre-coup de l'injustice commise à l'égard des chrétiens d'Orient par la politique d'Europe et d'Amérique, contre laquelle nous ne devons cesser de protester.

Les secours étrangers en Grèce.

Il est certain que la Grèce a été admirablement secondée dans ce travail, car il lui aurait été impossible de faire face, à elle seule, à la misère affreuse d'une population d'immigrés, dépassant le quart de la population totale du pays. Nous ne pouvons résumer ici, même brièvement, l'activité des différents comités de secours étrangers. Rien de plus poignant que de lire leurs rapports respectifs, ou d'entendre les récits de ceux qui, depuis un an et demi, poursuivent la plus urgente et la plus délicate des œuvres qui s'imposent à la solidarité chrétienne.

C'est le Dr Nansen qui, comme Délégué de la Société des Nations, est accouru en Thrace, à Salonique et à Athènes, et qui, avec l'appui des Ministres Politis et Doxiades, a encouragé les premiers comités de secours et a organisé la collaboration étrangère. Celle-ci a été poursuivie par la Société des Nations, par le Comité international de la Croix-Rouge et son délégué M. de Reding, par la Croix-Rouge américaine et le Near East Relief, par la Croix-Rouge anglaise, par la Papauté, par le Comité hollandais d'Assistance, par le Comité suédois, par l'Hôpital américain pour femmes, par la Délégation de la Société des Nations pour la lutte contre les épidémies, qui, en quelques mois, avait fait vacciner 1.946.378 personnes, chacune deux, trois et même quatre fois, contre le typhus, la petite vérole, etc.; le Comité anglais d'Assistance, le Comité belge, l'Organisation anglaise pour la protection des petits enfants, l'Union mondiale pour sauver les enfants, et enfin le Comité suisse de secours. Nous renvoyons nos lecteurs suisses, qui aimeraient

connaître l'activité de secours de nos compatriotes en Grèce, au prochain numéro du petit journal « Les Nouvelles de l'Arménie », publié sous les auspices du Comité central de la Fédération des Comités suisses, amis des Arméniens.

Nous pourrions signaler encore d'autres œuvres de secours hors de Grèce. Mais nous dépasserions les limites que nous donnons à cette brochure, qui n'est pas un rapport. Toutefois nous tenons à rendre hommage à l'activité admirable de M^{lle} Jeppe, du Danemark, à Alep, à celle de M. Jacob Künzler, d'Appenzell, au Liban; et nous signalons à l'attention des amis français de la cause arménienne, le Comité de secours présidé par M. le professeur F. Macler, à Paris, l'Action chrétienne en Orient (Syrie), dirigée par M. le pasteur P. Berron, à Graffenstaden près Strasbourg, et enfin l'Oeuvre de secours aux réfugiés arméniens à Marseille, notamment le Camp Oddo organisé grâce à la vaillance de M. T. Mirzayantz.

Pour connaître l'organisation actuelle des secours aux réfugiés du Proche Orient, nous recommandons la lecture du très intéressant rapport présenté à la dernière séance du Conseil de la Société des Nations par M. Henri Morgenthau, Haut-Commissaire de la Société des Nations auprès des réfugiés. La conclusion est que la calamité est telle que le secours devient chaque jour plus indispensable.

Il faut que cet appel soit entendu et que l'on vienne en aide au gouvernement grec et aux Associations de secours locales et étrangères en Grèce.

Le Near East Relief américain.

Nous pouvons comparer l'intervention et l'action du Near East Relief (Comité de secours Américain au Proche Orient) à celles du chirurgien, qui, au moment opportun, disons mieux à la dernière minute, par une opération intelligente et dévouée, arrache son malade à une mort certaine. C'est dire que sans la philanthropie américaine, nous aurions à déplorer la mort de plusieurs milliers de chrétiens d'Orient. Aussi, nous associons-nous à l'hommage de reconnaissance des rescapés et souhaitons-nous ardemment que le Near East Relief puisse continuer, sans trop de difficultés, l'œuvre admirable qu'il a commencée.

Depuis l'été 1923, la Croix-Rouge américaine a cessé son activité. Celle-ci ayant eu surtout le caractère d'un secours de guerre, devait normalement prendre fin avec la conclusion du Traité de Paix avec la Turquie. Le malheur évidemment est que le Traité de Lausanne, en sacrifiant les chrétiens d'Orient, n'a pas créé une situation politique qui permit à ceux-ci de se ressaisir, de se reconstituer et de se défendre contre les conséquences de la guerre par leurs propres moyens. C'est pourquoi le Near East Relief, qui est distinct de la Croix-Rouge, s'est vu contraint de rester au poste de secours et de poursuivre son œuvre. C'est d'ailleurs cette même considération qui a obligé toutes les œuvres de secours arméniennes, grecques, anglaises, scandinaves, françaises, suisses, etc., d'accepter l'impérieuse obligation de continuer à tendre une main ferme et désintéressée à ces centaines de milliers de veuves, de vieillards, de malades, d'hommes sans travail, d'enfants et d'orphelins.

En automne 1922, les Américains, comme les Anglais et les Suisses, qui avaient, depuis plus ou moins longtemps, la responsabilité d'orphelinats en Turquie, ont dû emmener précipitamment tous ces enfants et les mettre à l'abri, surtout en Grèce et à Corfou. Le Comité suisse, du fait que son œuvre était modeste, a pu amener ces enfants en Suisse même, à Begnins. A lui seul, le Near East Relief a la responsabilité de 52 orphelinats, avec 40.000 enfants ; il a, en outre, celle de 20.000 enfants, hospitalisés en dehors des orphelinats organisés. Cela fait un total de 60.000 enfants. De plus, il entretient 94 hôpitaux et cliniques. Le personnel américain est composé de 206 personnes et le personnel indigène de 5221.

Actuellement, tout l'effort du Near East Relief se porte sur les orphelinats. Il lui faut une somme d'environ 500.000 dollars par mois pour l'entretien et le développement normal de cet œuvre, poursuivie au Caucase, en Perse, en Grèce, en Syrie et en Palestine. Les orphelins de nationalité arménienne dans ces orphelinats américains sont au nombre de 34.323. Les autres enfants sont : grecs (6.007), assyriens, perses, syriens ou juifs. Malheureusement, la collecte qui se fait en Amérique est loin d'être suffisante actuellement et le Comité du Near East Relief a grand peine à faire comprendre au public américain que, lorsqu'on a ramassé des enfants, abandonnés dans les champs et dans les montagnes, qu'on les a rassemblés et empêché de mourir de faim, on ne peut pas les abandonner, et qu'il faut envisager, en leur faveur, une œuvre persévérante d'éducation et d'instruction. Convaincus de leur énorme responsabilité et renseignés exactement sur le sort malheureux du grand nombre d'autres



Quelques-uns des 650 enfants du camp Oddo,
à Marseille.



Au Camp Oddo, à Marseille, 2317 réfugiés.
Une installation provisoire.....



A Syra : un atelier.



A Athènes, au Zappeion, exercices de
culture physique. Orphelinat de 900 garçons.

Les « SANS PAPIERS »

Personnel and Pupils of Armeno-Swiss School,
Makrikeay to sail for Switzerland

1. Mrs. Boghossian 26 ans	44. Engop Garakian 9 ans
2. Rev. Krikor Boghossian 31 ans	45. Ardashes Serghis 11 ans
3. Mikhael Boghossian 27 ans	46. Marie Petirian 10 ans
4. Kisev Boghossian 4 ans	47. Arakel Petirian 9 ans
5. Misse Makrouhi Kelopdjian (Teacher) 27 ans	48. Takouhi Dikrelian 7 ans
6. Mr. Khachatur Tashdjian " 30 ans	
7. Mr. Nishan Kerdjian " 30 ans	
8. Mrs. Antouah Torounian " 30 ans	
9. Leontak Yeremian (servant) 47 ans	
10. Ardashis Hagun 35 ans	
11. Lirovaz Hagun 18 ans	
12. Nassi Petirian 33 ans	
13. Stepan Kharpoutlian 17 ans	
14. Krikor Kharpoutlian 17 ans	
15. Serap Serghis 17 ans	
16. Levon Serghis 17 ans	
17. Serap Kerdjian 14 ans	
18. Serap Kerdjian 14 ans	
19. Kevork Kerdjian 16 ans	
20. Ardashes Serghis 60 ans	
21. Vahan Serghis 16 ans	
22. Kevork Serghis 16 ans	
23. G. Idris Dardjian 16 ans	
24. Miriam Serghis 13 ans	
25. Yervante Mercurian 9 ans	
26. Ardashes Serghis 9 ans	
27. Miriam Serghis 9 ans	
28. Ardashes Serghis 13 ans	
29. Engop Serghis 13 ans	
30. Papien Serghis 13 ans	
31. Khachik Serghis 9 ans	
32. Ardashes Serghis 10 ans	
33. Ardashes Serghis 13 ans	
34. Kevork Serghis 15 ans	
35. Krikor Serghis 13 ans	
36. Vahan Serghis 8 ans	
37. Engop Serghis 9 ans	
38. Ardashes Serghis 15 ans	
39. Erast Yeremian 11 ans	
40. Assad Serghis 11 ans	
41. Onnik Serghis 11 ans	
42. Vart Serghis 11 ans	
43. Vahan Serghis 11 ans	

COMMISSARIAT SPECIAL PARIS
 VU AU DEBARQUEMENT
 MARSEILLE 17-11-22
 N° 43876 -
 VU AU CONSUL GENERAL DE FRANCE
 A CONSTANTINOPLE, LE 14 NOVEMBRE 1922
 BON POUR SE RENDRE en Suisse
 pour
 LE CONSUL GENERAL
 CONSTANTINOPLE DE FRANCE
 Serghis
 2163

Cette liste, établie par un Comité de Secours à Constantinople, représente tout ce que les orphelins réfugiés à Begnins en 1922, possèdent comme acte d'origine, passeports et pièces de légitimation.

enfants qui, aujourd'hui encore, ne sont pas suffisamment secourus, persuadés également que les autres Comités de secours faisaient les mêmes expériences et devaient entrevoir les mêmes obligations pour l'avenir, les chefs du Near East Relief, notamment le Secrétaire Général M. Charles Vickrey, ont provoqué déjà en automne 1922 et en janvier 1923 des entretiens avec des personnalités responsables des œuvres poursuivies par d'autres nations, et ont pris l'initiative de la création de **L'Association Internationale pour le Proche Orient** constituée définitivement à Genève du 7 au 10 septembre 1923.

Bien des raisons justifiaient la constitution de cet organisme nouveau. Tout d'abord les besoins immenses de ces malheureuses populations, des adultes et des enfants. En dehors des orphelins, recueillis dans les orphelinats américains, il faut évaluer d'après une statistique du gouvernement grec du 30 septembre 1923 à 75.000 le nombre des orphelins de père et de mère et à 117.000 celui des enfants, qui n'ont plus que leur mère, ce qui fait 192.000 rien qu'en Grèce. Il faut ajouter à ce chiffre 5.000 enfants en Syrie. Bon nombre de ces petits sont secourus par des Comités anglais, scandinaves, français, suisses ou autres ; mais combien qui sont encore plus ou moins abandonnés ! Ceux auxquels on aimerait pouvoir porter secours ce sont ces enfants qui ont encore leur mère, mais une mère qui est une veuve, au cœur torturé par le souvenir du massacre de son mari, de ses fils, de ses frères, une mère qui doit chercher, par la pensée, une fille aînée emprisonnée dans quelque harem depuis des années peut-être, ou qui doit songer à la mort cruelle qui a mis fin à ses souffrances infamantes ; une

mère fatiguée, épuisée, dépouillée de tous ses biens, et qui ne sait comment elle pourra subvenir à l'éducation de ses derniers enfants. Ceux-ci errent dans les camps de réfugiés, courent dans les rues de la ville, cherchant à gagner quelques sous en vendant des journaux, des boîtes d'allumettes, ou en cirant les souliers des messieurs d'Athènes, qui, comme au temps de St. Paul, aiment à se promener sur la place publique et dans les rues, malgré la poussière.

Combien nous aimerions pouvoir, si nous avions les ressources suffisantes, envoyer là-bas des groupes de jeunes gens et de jeunes filles, de bonne éducation, cultivés et à convictions chrétiennes pour porter secours dans les camps, dans les centres de réfugiés, à cette enfance malheureuse, dont nous sommes si directement responsables! Nous nous demandons avec angoisse ce qu'elle deviendra si elle est laissée à elle-même et si elle doit se développer sans le secours d'une profonde et fidèle solidarité chrétienne.

La nécessité d'unir les efforts, de favoriser des collaborations, de spécialiser le travail, d'éviter les frais généraux inutiles qui résultent de la multiplication d'institutions similaires, de concentrer les appels financiers adressés à l'opinion publique d'Europe et d'Amérique : toutes ces raisons et d'autres encore rendaient nécessaire la création de l'Association internationale pour le Proche Orient. Les directeurs du Near East Relief, ainsi que leurs amis d'Europe, qui ont pris la responsabilité de convoquer la conférence internationale de septembre dernier, étaient unanimes à estimer qu'il fallait répondre à l'appel général de la souffrance des chrétiens du Proche Orient par un mouvement général de solidarité américaine et européenne; qu'il n'était pas

juste que seuls des Arméniens, des Américains, des Anglais, des Suisses et quelques jeunes comités, récemment constitués en France, en Belgique, dans les pays scandinaves supportassent tout le poids de cette responsabilité; qu'il était donc urgent, pour faire appel à l'esprit de solidarité de *toutes* les nations chrétiennes, de créer un vaste organisme international.

Cette Association à un caractère purement philanthropique. Elle est indépendante, tant au point de vue politique que confessionnel et ecclésiastique. Elle s'interdit toute ingérence, ou tout intérêt matériel dans les mouvements politiques ou financiers du Proche Orient. Elle ne fait pas non plus de distinction de races entre les réfugiés auxquels elle porte secours. Elle respecte les principes, le but et les méthodes des œuvres nationales de secours. C'est en définitive une Fédération, qui veut favoriser, dans un esprit d'entente, de partage des responsabilités, et dans une action commune, partout où cela est possible, le secours nécessaire au Proche Orient. Au point de vue strictement arménien, le programme de l'Association Internationale pour le Proche Orient ne peut évidemment pas donner entière satisfaction ; mais cela n'a pas empêché les œuvres comme l'Union Générale arménienne de bienfaisance, et comme la Fédération des Comités suisses Amis des Arméniens, de se rattacher à l'Association et d'être représentées dans le Comité Exécutif, dont le Secrétariat Général est à Genève. L'organisation fédérative permet, en effet, l'union d'œuvres à buts particuliers, et tous les membres collectifs de l'Association pour le Proche Orient pourront bénéficier des efforts communs, comme de leurs expériences respectives.

Mais nous tenons à rappeler ici avec énergie que le

peuple arménien n'a pas seulement besoin du secours général d'une philanthropie humanitaire, qu'il y a dans sa cause quelque chose de supérieur, qui, comme nous le disions plus haut, domine les questions de secours à des isolés, à des veuves ou des orphelins; il y a quelque chose qui dépasse les limites des souffrances, si dures soient-elles, des victimes actuelles de l'Arménie; quelque chose, qui est au-dessus de tous nos intérêts nationaux, politiques, économiques, collectifs ou privés; quelque chose qui est d'une portée éternelle: la Justice. M. le Ministre, Dr Doxiades, nous disait un jour, dans un esprit de compréhension large et généreuse, de la souffrance arménienne: « Occupez-vous des Arméniens. Nous pourrions prendre soin des Grecs; ce sont nos nationaux, ils ont une patrie, qui les reconnaît; l'Arménien, lui, n'a plus rien. Ce peuple, admirable par son énergie, sa vitalité, sa résistance et par toutes les virtualités qui sont en lui, a besoin qu'on vienne sans retard à son aide ». L'honorable ministre ne disait pas cela pour se décharger du fardeau qu'il avait lui-même assumé, au nom de son gouvernement et de son peuple, en dominant le nationalisme grec et tout chauvinisme, et en traitant les Arméniens exactement comme les Grecs. C'est un appel à l'entre-aide internationale et au secours de toute la chrétienté qu'il faisait entendre avec la conviction que, dans la cause arménienne il y a un élément essentiel de justice et de droit des peuples, de respect de la volonté d'une nation qui réclame sa place au soleil et la liberté de vivre. Nous protesterons donc toujours contre ceux qui, par ignorance ou par aveuglement, par lâcheté, par intérêt politique ou financier, veulent étouffer la voix de l'Arménien qui crie justice, qui demande réparation,

qui rappelle engagements et promesses, signatures des contrats ; nous protesterons contre ceux qui acceptent le fait accompli, consacré par le honteux Traité de Lausanne, qui croient possible l'effacement d'un peuple par une décision de politiciens, diplomates et financiers ; nous protesterons toujours contre ceux qui disent : « Tant pis, il n'y a rien à faire, il faut se contenter de philanthropie ». Nous voyons là, en effet, un immense danger, le danger de devenir, au nom d'une solidarité philanthropique, les complices plus ou moins conscients de ceux qui, au nom de leurs intérêts politiques et financiers, ont accepté ou même parfois facilité l'anéantissement du peuple arménien, comme nation libre, et qui l'ont précipité dans l'abîme du désespoir, où il se débat actuellement, sans patrie, sans liberté politique, sans aucune organisation nationale indépendante. Sous le couvert de la philanthropie et en considérant les services incontestables qu'elle peut rendre à des faibles, à des affamés, à des sans-travail, à des malades, on s'arroge plus ou moins facilement le droit d'assimiler les réfugiés en les *dénationalisant*, en interdisant l'usage de la langue arménienne, en ne respectant pas la vieille église grégorienne, dernier centre et foyer du christianisme et du patriotisme arméniens, ou bien encore en accaparant les jeunes et en les contraignant plus ou moins d'accepter, contre le secours qui leur est accordé, une autre nationalité, une autre confession ou église. Après tous les pillages, dont les Arméniens ont été les victimes, nous n'avons pas le droit, en leur portant secours, de cambrioler l'âme de leurs enfants.

Secours suisse.

C'est parce que, en Suisse, depuis vingt-huit ans, les amis des Arméniens ont toujours été convaincus de ces vérités fondamentales, c'est parce que, comme Suisses, c'est-à-dire, citoyens d'un petit pays, entouré de grandes puissances, ils sont conscients du droit imprescriptible des peuples, si faibles soient-ils, de vivre libres; c'est aussi, peut-être, parce qu'ils sentent que la cause d'un petit peuple est celle de tous les autres, par conséquent la leur, que ces amis suisses de l'Arménie ont toujours donné à leur œuvre de secours le caractère distinctif d'une œuvre respectueuse dans ses principes, son but et ses méthodes, du patrimoine et de la mission du peuple arménien, comme de sa langue et de ses traditions. Ces considérations nous autorisent, nous semble-t-il, à attirer l'attention sur l'œuvre suisse, malgré sa petitesse et la faiblesse de ses moyens. C'est à Begnins, dans le canton de Vaud, dans un village à égale distance, à peu près, de Genève et de Lausanne, et d'où l'on a une vue qui permet de contempler le lac Léman presque tout entier, dominé par les Alpes, c'est dans cette petite localité que les orphelins, secourus par la Suisse, sont concentrés. Il y a trois immeubles, à côté les uns des autres. La société propriétaire a inscrit dans ses statuts que le capital, représenté par ses propriétés, appartient aux enfants d'Arménie de sorte que, si celles-ci doivent un jour être vendues, tout l'actif social reviendra à une œuvre de secours et d'éducation en faveur des enfants arméniens. Sous la direction d'une dame suisse, ces orphelins sont instruits par des professeurs de nationalité arménienne. L'enseignement qui pourra être



Begnins : Foyer, direction, réfectoire et dortoir des filles.



Begnins : Annexe où habitent quelques veuves arméniennes occupées à l'Orphelinat.

donné par des maîtres suisses, devra toujours avoir un caractère auxiliaire. La langue arménienne est la langue principale de l'institution, dont le but est de travailler à la formation de fortes personnalités, d'une élite, — pourquoi ne pas affirmer l'idéal ? — morale et religieuse, intellectuelle et professionnelle, pour l'Arménie future.

Cette œuvre modeste, si elle est bien soutenue et protégée par tous ceux qui, Arméniens ou Européens, en comprennent l'importance pour l'avenir du peuple arménien, pourra rendre, nous en avons la ferme confiance, de grands services. Elle est un fait qui parle par lui-même, qui, par le drapeau qu'elle arbore, proclame, et la protestation contre le crime commis dont ces enfants sont les innocentes victimes, et le respect des droits évidents de la nation arménienne, et la confiance dans le triomphe futur de cette cause de justice internationale et humaine. Cette institution répond non seulement au besoin de solidarité philanthropique chrétienne, mais encore au besoin de solidarité entre peuples, notamment entre petits peuples, qui jugent avoir, aussi bien que les grands, le droit de vivre leur propre vie.

A Begnins les enfants reçoivent une instruction primaire et secondaire et se préparent à subir des examens d'admission dans les établissements d'instruction supérieure de Genève, où se trouve un foyer, à Champel, qui est réservé à ces jeunes, qui, après avoir tant souffert, jouissent de la liberté et acquièrent une instruction, qu'ils sont avides de recevoir.

Ces jeunes gens ont fondé spontanément une petite société, sans caractère politique, ayant pour but de « créer un lien moral entre les élèves arméniens de

Genève et un milieu favorable au maintien et au développement du caractère national».

Il faut rendre hommage au caractère, au travail et aux dispositions de ces enfants. Dans un orphelinat restreint, comme dans les grands établissements du Proche Orient, qui abritent parfois de 2 à 5.000 enfants, les directeurs font tous la même expérience. La discipline est facile à exercer ; l'enfant a, du fait de ses souffrances et de son besoin de se dégager le plus vite possible de son état de dépendance, une assiduité au travail et un esprit d'obéissance, qui facilitent grandement la tâche de ceux qui en ont la responsabilité. Reconnaissants de tout ce qui est fait pour eux, sensibles à la plus petite attention, ces enfants, au regard parfois si sérieux et si profond, habitués à concentrer leurs sentiments et leurs impressions, sont extrêmement sympathiques. Que ceux qui aiment l'enfance et qui réfléchissent à la responsabilité qui nous incombe à l'égard de ces milliers et milliers de garçons et de fillettes — l'Arménie de demain — comprennent l'importance tragique de l'appel que nous faisons entendre.

Toutes les expériences faites jusqu'ici ont démontré que la meilleure manière de secourir les orphelins était de les réunir dans des orphelinats, et qu'il ne fallait pas encourager leur dispersion dans des familles, si bien intentionnées soient-elles à leur égard. Toutefois c'est là une règle qui peut supporter des exceptions. L'inconvénient des grandes agglomérations, c'est de voir l'individu se perdre dans la masse ; c'est pourquoi bien des directeurs américains des grands orphelinats du Near East Relief ont salué avec joie l'organisation de la petite œuvre suisse de Begnins, parce qu'ils se sont réjouis à la pensée de pouvoir lui confier tels

enfants, paraissant particulièrement bien préparés, par leur santé, leur caractère et leurs aptitudes, pour être mis au bénéfice d'une institution où chaque individu, par le fait du petit nombre, pourra être suivi de plus près et stimulé à poursuivre un idéal de développement supérieur. N'oublions pas que presque tous les intellectuels arméniens du Proche Orient ont été massacrés et que ce pauvre peuple, qui a toujours été avide d'une instruction supérieure, a besoin que quelques-uns de ses amis dirigent ses efforts en vue du développement de sa culture.



Gland, gare de Begnins, le 29 février 1923 : arrivée de
10 enfants envoyés d'Athènes

CONCLUSION

De tout ce qui précède il résulte que la question arménienne, loin d'avoir été réglée par le Traité de Paix avec la Turquie, reste au contraire ouverte et attend encore sa solution.

Après l'oppression, le massacre, le pillage, la déportation, l'expulsion du territoire ; malgré la fière résistance, la fidélité à l'engagement pris de soutenir la coalition pour la justice, la liberté et le droit des peuples ; en dépit des promesses, des déclarations solennelles et des signatures ; sans égard pour les démarches répétées et pressantes, faites pendant cinq années, par les représentants officiels des Délégations arméniennes à la Conférence de la Paix, au Conseil Suprême, à la Commission des Ambassadeurs, et à toutes les conférences internationales ; sans égard également pour les interventions de la Ligue internationale philarménienne, des nombreux comités de secours d'Amérique et d'Europe, des autorités officielles de toutes les Eglises protestantes, comme du Saint-Siège et des clergés catholiques ; sans égard enfin pour les votes successifs et unanimes de la Société des Nations, qui, dans chacune de ses séances, depuis sa fondation, a toujours manifesté en faveur du Foyer National arménien, la plainte de l'Arménie a été repoussée et l'iniquité officiellement consommée par le Traité de Lausanne,

soumis, ces jours-ci, à la ratification des parlements occidentaux.

Est-il possible de prendre son parti d'une pareille situation ? Poser la question, c'est du même coup y répondre. Une autre solution est impérieusement réclamée, au nom de l'humanité, pour la libération d'un peuple, comme pour la paix du monde, qui ne peut exister que par la justice.

Une autre solution s'impose encore parce que, en attendant, la souffrance arménienne demeure, s'aggrave, et qu'il est impossible de fermer son cœur à son appel. Sans doute, de nombreux réfugiés ont déjà réussi, sur la terre d'exil, à faire face, dans des conditions plus ou moins favorables, aux exigences de la vie. Il faut rendre hommage aux énergies déployées, au calme courageux et aux efforts persévérants pour échapper à la dépendance économique ; mais combien qui restent encore incapables de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins ! Le travail leur est refusé dans plusieurs pays, pour éviter une concurrence redoutable pour les nationaux, ou bien est insuffisamment rétribué. Et il y a les personnes âgées, les malades, les veuves et les enfants. Ajoutez à cela les souvenirs horribles des années de persécution. Dans l'orphelinat de Begnins, la plupart des enfants ont vécu, à certains moments de leur jeune existence, d'herbe des champs et plusieurs se souviennent d'avoir dû manger de la chair humaine crue ou cuite. Il y a quelques semaines, nous avons été amenés avec un ami, représentant autorisé de la Délégation de la République arménienne du Caucase, à recueillir, dans une grande ville d'Europe, une fillette arménienne, qui, grâce à la protection d'un fugitif de Smyrne, avait été saisie et portée sur un vaisseau au

moment où elle allait être précipitée à la mer. Interrogée, cette enfant n'a pu nous donner sur son origine, son nom, celui de ses parents, son âge, d'autres indications que le prénom de sa mère. Il a fallu lui faire un acte officiel d'origine arménienne et lui donner un prénom, un nom de famille, qui, du même coup, devenait celui de son père, auquel un prénom a été ajouté ; en outre, un nom de famille a été donné à la mère ; et, comme un dentiste avait déclaré que, d'après ses dents, elle devait avoir dix ans, l'acte d'origine l'a fait naître en 1914 à une date fantaisiste de cette année. De toutes ces déclarations, maintenant reconnues officielles, il n'y a que le prénom de la mère qui soit exact. Cette petite fille n'est peut-être pas orpheline, il se peut que sa mère la pleure quelque part, ou que son père la cherche... Et que l'on comprenne bien que le cas de cette enfant n'est pas isolé. Nous ne connaissons l'âge exact d'aucun des orphelins de Begnins. Des enfants de dix à quinze ans aujourd'hui, avaient de un à six ans en 1915, lorsqu'ils furent, avec leurs familles, déportés et séparés les uns des autres, dispersés, vendus et revendus à des maîtres divers en Turquie, en Assyrie, en Mésopotamie, jusqu'au moment où ils purent être ressaisis et rassemblés dans des orphelinats. Ils ont oublié parfois leur langue maternelle, ont dû en apprendre une ou plusieurs autres ; ils ont vécu dans l'angoisse et les transes continuelles et, du tourbillon de leurs horribles souvenirs, ils ont souvent bien de la peine à dégager des renseignements précis.

Par combien d'autres récits encore il nous serait possible de justifier notre appel à la solidarité ! La chrétienté occidentale veut-elle, oui ou non, accepter la responsabilité d'abandonner ce peuple et de refaire,

par son indifférence, sa lassitude, ou sa lâcheté, un nouveau peuple juif, c'est-à-dire un nouveau peuple d'exilés, errant sans patrie et exposés à tous les dangers d'une pareille situation ? Veut-elle laisser ces milliers de réfugiés se démoraliser, s'aigrir, et peut-être même se révolter ? Est-ce que ces milliers d'enfants vont être obligés de se tirer d'affaire tout seuls, et, par conséquent, de recourir de bonne heure déjà à la ruse, qui est trop souvent l'arme du faible ? Faut-il laisser les malades mourir, faute de soins ? Un médecin arménien, dévoué à ses compatriotes réfugiés dans un camp de Grèce, nous signalait la présence d'un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles, atteints de tuberculose, et nous disait tristement : « Je ne puis rien faire pour eux, ils mourront cet hiver. Et pourtant, il serait possible de les sauver, si nous en avions les moyens ». Ce n'est que depuis les malheurs de ces dernières années, que le peuple arménien connaît la tuberculose. Dans une ville d'Europe, nous visitâmes un jour, dans une misérable demeure, quelques jeunes gens, réfugiés et sans travail ; ils prenaient ensemble leur repas du soir : des morceaux de pain sec, trempés dans du vin rouge. Et ils avouèrent que cet usage de boissons alcooliques leur était contraire, mais qu'ils y trouvaient une certaine consolation, par étourdissement, à leur profonde tristesse. L'Arménien, qui ne connaissait pas l'alcoolisme, va-t-il, dans notre pays, par démoralisation, prendre nos détestables habitudes ? Et ceux qui se lancent dans le commerce, seul moyen souvent pour des exilés d'obtenir leur pain quotidien, vont-ils, à cause de la concurrence et pour réussir à tout prix, se livrer peu à peu aux déplorables procédés commerciaux, qu'on reproche si souvent déjà à des Arméniens, qui ont dû,

dans le passé, se dégager eux-mêmes, par ces procédés fort regrettables, de l'oppression séculaire dont ce peuple est victime ?

Y a-t-il un appel plus légitime à adresser à nos peuples, malgré tout si privilégiés, en face de l'Arménien, qui, lui, a tout, absolument tout perdu ? Y a-t-il un cri plus urgent à pousser que celui de la solidarité ? Nous avons confiance qu'il sera entendu et que l'on comprendra que ce n'est pas par un secours occasionnel, mais par une sympathie effective, fidèle et persévérante qu'on doit venir en aide à ces innombrables veuves, à ces malades, à ces vieillards et ces orphelins, et qu'on doit faciliter à l'adulte, capable de travailler, la recherche de moyens honorables pour vivre lui-même et entretenir les siens.

Après toutes les déceptions de ces dernières années, on peut, sans être pessimiste, avoir quelques craintes au sujet de l'avenir. La situation dans le Proche Orient est si confuse que l'on peut à bon droit redouter toutes sortes de désordres nouveaux. Qu'en pourra-t-il résulter pour le triomphe de la cause de la liberté de l'Arménie ? Nous l'ignorons. C'est le secret de l'avenir. Est-ce que les Arméniens vont être encore pris entre deux feux ? Vont-ils servir de tampon, comme cela fut si souvent le cas ? Les uns chercheront-ils encore à utiliser leur patriotisme et leurs aspirations nationales pour les lancer contre leurs adversaires ? Vont-ils être le jouet d'une politique ou d'une autre ? L'objet de promesses, qui ne seront pas tenues ? Quand nous songeons aux rivalités possibles entre la Russie et la Turquie, aux compétitions entre une politique russe et une politique anglaise au Caucase et en Perse ; quand nous prononçons simplement les mots de « Mossoul » ou de « puits de pétrole » ; quand nous entendons, en France même, les

avis les plus opposés au sujet de l'occupation française en Syrie ; quand on essaye de percer le mystère des politiques en Palestine ; et enfin, quand on songe au problème, chaque jour plus aigu de la reconstitution de la Turquie elle-même, on ne peut qu'être profondément inquiet.

Le feu brûle encore sous les cendres.....

C'est pourquoi nous demandons respectueusement à la **Société des Nations** de ne jamais se désolidariser de la question arménienne, tant qu'elle ne sera pas résolue. Nous regardons à la Société des Nations, comme à la seule institution capable dans l'avenir de donner satisfaction à ce profond besoin de justice, suscité par le sort de l'Arménie. La Société des Nations se doit à elle-même, à son but, comme à ses principes, d'être vigilante pour saisir toutes les occasions de remettre en avant cette cause de justice internationale et de respect des peuples. La première Assemblée, en 1920, a voté à l'unanimité la résolution suivante : « L'Assemblée, désireuse de collaborer avec le Conseil pour mettre fin dans le plus bref délai possible à l'horrible tragédie arménienne, invite le Conseil à s'entendre avec les Gouvernements pour qu'une Puissance soit chargée de prendre les mesures nécessaires en vue de mettre un terme aux hostilités entre l'Arménie et les Kémalistes et charge une Commission de six membres d'examiner les mesures, s'il en est, à prendre pour mettre un terme aux hostilités entre l'Arménie et les Kémalistes et de faire rapport à l'Assemblée au cours de la présente session ».

Dans chacune des Assemblées suivantes, la Société des Nations est revenue à la charge, elle a renouvelé

ses vœux et ses supplications. Elle ne pouvait faire autre chose, nous le reconnaissons volontiers, et nous tenons à rendre hommage aux efforts courageux et sincères qui ont été tentés par plusieurs de ses orateurs les plus autorisés, pour obtenir des Grandes Puissances, seules responsables, une solution de justice, conforme aux statuts constitutifs de la Société des Nations. En 1921, l'Assemblée votait la résolution suivante :

« Attendu que la première Assemblée, à la date du 18 novembre 1920, a confié au Conseil le soin de sauvegarder l'avenir de l'Arménie ;

Que le Conseil, à la date du 25 février 1921, tout en estimant que la situation en Asie-Mineure rendait pour l'instant toute son action impossible, a confié au Secrétariat la charge de suivre la marche des événements en Arménie dans le but de faire prendre ultérieurement de nouvelles décisions par le Conseil ;

Que, dans l'intervalle, le Conseil suprême a proposé d'envisager, dans la révision du Traité de Sèvres, la création d'un Foyer National pour les Arméniens ;

Considérant en outre l'imminence probable d'un Traité de Paix entre la Turquie et les Puissances Alliées à une date rapprochée ;

L'Assemblée invite instamment le Conseil à insister auprès du Conseil suprême sur la nécessité de prendre des mesures dans le Traité pour sauvegarder l'avenir de l'Arménie et en particulier de donner aux Arméniens un Foyer National entièrement indépendant de la domination ottomane. »

Le 21 septembre 1922, l'Assemblée votait encore cette résolution :

« L'Assemblée prend acte avec reconnaissance des résolutions du Conseil relatives à l'Arménie et émet le

vœu que, dans les négociations de paix avec la Turquie, on ne perde pas de vue la nécessité de constituer le Foyer National pour les Arméniens. L'Assemblée invite le Conseil à prendre les mesures qu'il jugera utiles à cet effet. »

Si nous avons cité ces textes, c'est pour rappeler que la Société des Nations s'est toujours placée sur le vrai terrain de la justice dans ses diverses déclarations, et nous avons pleine confiance que, loin de se déjuger, elle saura s'y maintenir. Dans l'Assemblée de 1923, il n'a pas été question de l'Arménie. C'est le Conseil seul qui a eu à s'en occuper pour discuter la proposition de la Délégation Nationale arménienne de recueillir des fonds pour transporter des réfugiés dans la petite République caucasienne. C'est bien. Mais il ne faudrait pas que, au sein de la Société des Nations, la question arménienne ne devint plus qu'une question de philanthropie. C'est la Société des Nations qui, en tout premier lieu, doit chercher à donner satisfaction à la conscience humaine, en répétant sans cesse que, pour elle, au nom même de son mandat sacré, la question arménienne n'est pas résolue au point de vue politique, et qu'une solution selon la justice doit être encore cherchée et trouvée. Si, par exemple, la Turquie venait à solliciter son entrée dans la Société, nous comptons que son admission ne sera acceptée que conditionnellement, et que la Turquie sera contrainte d'accepter le Foyer National arménien, avant d'être mise au rang des peuples représentés dans la Société des Nations.

Le mot d'Arménie ne figure pas dans le Traité de Lausanne. Il est à souhaiter que ce ne soit là qu'une exception, et que, dans les débats futurs, soit du Conseil, soit de l'Assemblée de la Société des Nations, on ne

parlera pas seulement et toujours « des réfugiés du Proche Orient », ou « des chrétiens d'Orient », mais qu'on saura distinguer, dans cette cause générale, la cause particulière des réfugiés arméniens comme étant celle d'un peuple qui revendique un droit national et n'a pas seulement besoin de vêtements et de pain.

Nous avons trop de confiance dans l'heureux développement de la grande Institution, qui est le point lumineux de notre époque ténébreuse, pour douter un seul instant des intentions et de la fidélité de l'Assemblée de la Société des Nations à poursuivre ce but particulier qu'elle s'est assigné dès le premier jour de son existence.

Des gouvernements des Grandes Puissances, liés actuellement par le Traité de Lausanne, nous ne pouvons guère attendre de secours direct en faveur des Arméniens. Nous savons que tel d'entr'eux est disposé à appuyer l'appel projeté pour constituer le capital nécessaire de 25 millions de francs pour transporter au Caucase des réfugiés. Nous aimerions, cela va sans dire, que les gouvernements ne se contentent pas de recommander cette souscription, mais qu'ils obtiennent de leurs parlements respectifs le vote de crédits, ce qui ne serait de leur part qu'un acte de justice et qui pourrait contribuer à apaiser bien des ressentiments.

Ce que nous espérons surtout, c'est que, dans leur politique du Proche Orient, ils éviteront, à l'avenir, de laisser le peuple arménien dans des situations critiques et périlleuses, qu'ils sauront honnêtement le prévenir à temps et ne jamais l'utiliser dans des buts intéressés. Serait-ce vraiment trop demander aux politiciens, bien au courant de ce qui se passe au Proche Orient, qu'ils ne puissent plus dire désormais ce que nous avons entendu de l'un d'entr'eux : « Dans le jeu des politiques



Begnins : Ecole et dortoir des garçons.



Foyer Arménien de Champel à Genève.

internationales au Proche Orient, les Arméniens ont été ce que sont les pions dans le jeu d'échecs»?

Quant aux **Petites Puissances**, il nous suffit de rappeler qu'aucune d'entr'elles ne doit se désolidariser du sort d'un petit peuple. Sa cause est la leur. Rien, nous semble-t-il, n'est plus rassurant pour la paix du monde que de constater, année après année, combien les petites nations, représentées à la Société des Nations, prennent davantage conscience de leur responsabilité commune et de leur droit absolu à faire entendre leur voix nette et claire à côté de celle des Etats, qui ont cru trop longtemps qu'à eux seuls appartenait le gouvernement du monde.

Il est maintenant une puissance, d'autant plus redoutable qu'elle est répandue partout et que l'on rencontre ses manifestations parmi les plus petits peuples comme parmi les plus grands, à laquelle nous aimerions pouvoir faire entendre ce cri de justice et de solidarité. C'est la **puissance financière**, celle qui est représentée, entr'autres, par ces formidables associations, consortiums, trusts, ces oligarchies anonymes, ou désignée par des noms devenus si communs qu'ils ne disent plus rien, en un mot ce capitalisme extrême, contre lequel il faudrait pouvoir faire front pour en limiter décidément la néfaste et dangereuse influence. Ce capitalisme extrême est à un capitalisme normal, privé, avoué et saisissable, ce qu'est le bolchévisme à un socialisme loyal, sincère et qui cherche à améliorer franchement les conditions sociales des peuples. Le socialiste extrême, c'est-à-dire le bolchéviste haineux qui ne prêche que la guerre et le capitaliste extrême, sans principes et sans scrupules, ne connaissant ni frontières, ni respect des peuples, sont actuellement, sans contestation possible,

les deux grands adversaires de la paix du monde. Ce sont eux qui créent le désordre, le provoquent et l'entretiennent. Et c'est parce qu'ils sont impuissants entre ces deux ennemis, qui, d'ailleurs, se donnent la main, que les peuples ont tant de peine à retrouver leur équilibre, et se débattent dans des difficultés, des détresses et des souffrances, dont ils n'arrivent pas à se dégager. De même que de nombreux socialistes ont su prendre courageusement position contre le bolchévisme, de même des capitalistes consciencieux, respectueux de la justice, ne pourraient-ils pas s'unir pour réagir contre les excès si souvent signalés et déplorés d'un capitalisme inique et se désolidariser non seulement par des paroles, mais par des actes, de cette puissance occulte et si dangereuse pour l'avenir de la liberté ? Avec quelle joie et quelle satisfaction nous saluerions l'attitude de capitalistes, qui, en commençant par notre petite Suisse, sauraient refuser leur appui financier à la Turquie, tant que satisfaction ne serait pas donnée à cette élémentaire revendication de la justice d'un peuple opprimé !

Mais il faudrait pour cela que la **presse** fut plus indépendante. Quel triste spectacle que celui de cette autre puissance, qui pourrait être si utile à la cause de la justice et de la solidarité humaines, si elle n'était pas, hélas, trop souvent, la servante corruptible des intérêts financiers ! La Société des Nations pourra-t-elle un jour arriver à une législation qui concilie la liberté de la presse et son contrôle ? Il faudra bien, tôt ou tard, en arriver là, car il n'est pas admissible que des journaux, petits ou grands, par l'intermédiaire d'agences, de reporters et de publicistes de troisième ou quatrième rang, puissent continuer à tromper leurs

lecteurs, à fausser l'opinion et à l'empoisonner par des articles payés et dont les auteurs sont les premiers à savoir que tout est mensonge. Que la presse, demeurée respectueuse de sa dignité, de sa mission, de son honneur, que la presse encore libre n'oublie jamais que la question arménienne symbolise aujourd'hui, plus que toute autre, la cause suprême de la justice internationale et de la liberté, et qu'elle se fasse un devoir de saisir toutes les occasions pour répandre l'appel à la solidarité, dont tant de milliers de victimes ont besoin.

Au fond, il faut le reconnaître, là où les intérêts dominant, la conscience fait défaut. Or, pour comprendre toute la gravité tragique, toute la portée symbolique, toute l'importance au point de vue humanitaire et social, comme toute l'urgence de la question arménienne, il faut que la conscience et le cœur parlent. C'est pour cela, que, en définitive, nous acceptons la conclusion de cet homme politique que nous avons cité plus haut et qui disait l'automne dernier : « Il faut que les Arméniens s'adressent aux Eglises ». Il est vrai qu'il ajoutait : « Ou bien faites des soirées théâtrales ». Laissons ces derniers mots : il ne nous appartient pas de faire jouer des comédies et d'organiser des *dancings* pour arracher à la mort des veuves et des orphelins. Mais, faire appel aux **Eglises**, oui, certes ! Combien nous souhaitons qu'elles sentent toujours plus leur devoir de solidarité chrétienne et qu'elles unissent leurs efforts pour réagir contre l'affairisme et la veulerie générale, et pour que, sans diminuer en rien leur action en faveur d'autres peuples malheureux, d'autres victimes de la guerre, ou en faveur des missions dans les terres lointaines, elles consentent néanmoins à faire des sacrifices spéciaux, renouvelés, pour manifester vaillamment leur foi et leur

fraternité chrétienne ! Que les Eglises sachent que c'est d'elles que la veuve et l'orphelin attendent le secours. Ce secours vient de Dieu sans doute, mais par l'intermédiaire des Eglises qui regardent en haut et vont chercher leur mot d'ordre auprès de Celui qui forme les consciences et change les cœurs. Il ne s'agit plus de croisades pour délivrer le Saint Sépulcre, mais bien d'un mouvement général pour délivrer un peuple, en lui apportant, pendant qu'il en est encore temps, consolation, sympathie et secours indispensable pour qu'il ne périsse pas dans l'incrédulité ou dans la révolte. Nous avons connu un colonel anglais, qui avait fait la guerre dans l'armée d'Orient, et qui, démobilisé après l'armistice, a renoncé à rentrer dans son pays, parce qu'il voulait rester auprès de ces chrétiens du Proche Orient, dont il avait vu de près l'horrible martyre, et qui nous a laissé les mots suivants : « Dites en occident, que la Chrétienté n'existe plus, mais que les Eglises au moins viennent à notre secours ». Il y a beaucoup à faire encore pour que cet appel soit entendu et compris. Que tous ceux qui l'ont saisi s'emploient à le répandre et que, dans ces milieux où l'on a appris à respecter les petits commencements, les activités les plus humbles, où l'on sait ce que c'est que la contagion du bien et l'action des cœurs les uns sur les autres, que dans les Eglises d'Europe et d'Amérique on fasse toujours plus à l'orphelin d'Arménie la place à laquelle il a droit, dans les prières d'intercession, comme dans les manifestations de libéralité. Ces pensées nous rappellent la parole du plénipotentiaire turc : « Les Arméniens sont vos frères, ils sont à vous. Il y a assez longtemps que vous faites des discours pour eux ; montrez-nous donc que vous pouvez passer des paroles aux actes ».

Nous voudrions encore dire un mot à l'adresse des **autorités arméniennes**, de la Délégation nationale et de la Délégation de la République, comme aussi à l'adresse de leurs amis, de leurs intimes, représentés par la Ligue Internationale Philarménienne, par son Conseil et son Comité Exécutif, pour leur recommander d'unir toujours plus leurs efforts, pour ne pas agir les uns sans les autres, et pour trouver le moyen de soutenir ensemble cet appel en faveur de la justice et de la solidarité de l'Europe et de l'Amérique. Dans le chaos actuel, il est naturel qu'il puisse y avoir des divergences de vues entre les partis politiques arméniens comme entre les philarméniens, représentants de nations différentes, des conceptions variées de la politique à suivre pour obtenir les meilleurs résultats ; mais nous sommes chaque jour plus convaincus qu'une entente complète doit intervenir et qu'elle pourrait se manifester par une attitude unique et une déclaration commune, exprimant avec autant de force que de clarté, au nom du peuple arménien tout entier, et au nom de la Philarménie d'Europe et d'Amérique, les besoins précis du peuple immense des réfugiés. Un projet de congrès général, arménien et philarménien est à l'étude. Puisse-t-il aboutir bientôt ! Nous voulons espérer que, sans trop de complications, de difficultés et de frais, il pourra avoir lieu en septembre prochain à Genève, pendant la session de l'Assemblée de la Société des Nations et parallèlement à la réunion de l'Association internationale pour le Proche Orient. Cette conférence, dans laquelle la discussion stérile et agaçante de problèmes de politique intérieure et extérieure devrait être rigoureusement exclue, aurait comme programme général ces mots même de : « Refuges, Secours, Culture ».

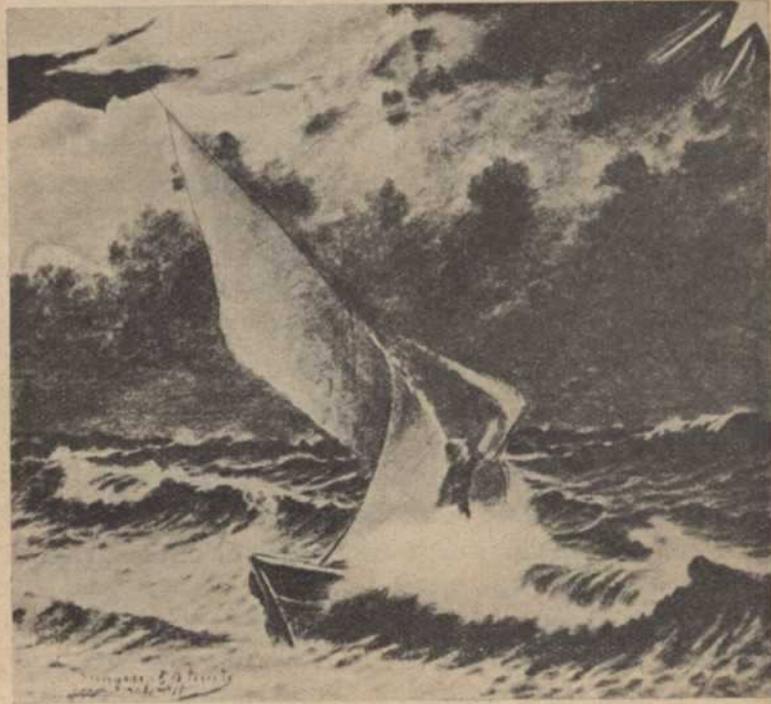
C'est un programme pratique, qui justifie certes pleinement une pareille convocation. Cette conférence aurait à s'occuper de questions difficiles et complexes, par exemple : les relations si variées et si délicates, de nature diplomatique, avec les gouvernements des pays de refuge ; les relations avec les comités nationaux étrangers de secours aux réfugiés, aux orphelins ; les relations avec la Société des Nations et avec les gouvernements pour tout ce qui concerne les « papiers » et les passeports, et pour l'utilisation de fonds publics constitués sous le patronage des Comités, la meilleure manière de lancer des appels à la libéralité ; le projet de transport de réfugiés dans la République arménienne du Caucase ou ailleurs ; la création de centres d'influence morale et patriotique auprès des orphelinats et des groupements de réfugiés ; l'organisation de représentations officielles de l'autorité arménienne dans les divers pays d'exil ; la protection des orphelins ayant atteint l'âge de 15 à 16 ans et qui sortent des orphelinats ; le sort si délicat des jeunes filles arméniennes ; la protection des veuves et de leurs enfants ; celle des malades, notamment des tuberculeux ; le problème de l'instruction supérieure à donner à des jeunes gens et des jeunes filles capables d'acquérir des diplômes ; l'utilisation de la presse arménienne pour maintenir le lien national. Cette conférence pourrait, le cas échéant, constituer un Conseil mixte, arménien et philarménien, qui aurait pour devoir de surveiller l'application des décisions prises.

Nous voudrions que la **Ligue internationale Philarménienne** prît toujours plus conscience de son devoir et du rôle qu'elle peut jouer pour secourir le peuple arménien, qui s'est vu refuser tout mandataire

politique et tout appui officiel. N'est-ce pas à elle qu'incombe, à l'heure actuelle, le devoir d'être le mandataire moral et amical de l'Arménie? Elle se doit à elle-même, à ses principes, à son statut, de ne pas poser les armes, mais de donner au contraire le signal de la réaction, et de servir d'intermédiaire entre l'Arménien et les pays de refuge, pour faciliter les relations et sauvegarder les droits des victimes. Les attitudes individuelles arméniennes sont telles qu'elles arrachent souvent des cris d'admiration et imposent le respect. Il est dû de la part des amis de l'Arménie de tout faire pour établir une cohésion, sans laquelle ces énergies individuelles risqueraient d'être perdues pour cette nation et pour la réalisation de son idéal. La voix des martyrs, dont les larmes et le sang ont arrosé le sol de l'Arménie, crie aux survivants et à leurs amis un *sursum corda*, qui doit être entendu au près et au loin sur les terres d'exil. Que la Ligue internationale Philarménienne se fasse l'écho de cet appel solennel, et le répète, en clamant ces deux cris: **Justice et Solidarité!**

Le tableau, que nous reproduisons plus loin, nous servira de mot final. Le 16 octobre 1923, comme nous nous promenions avec deux amis arméniens sur une colline dominant la mer, dans l'île de Syra (Grèce), nous avons trouvé, assis sur un rocher, un jeune orphelin arménien, de 12 à 13 ans, qui, solitaire, dessinait ce tableau, sans aucun modèle, sans l'indication d'aucun maître. Le sujet, ainsi que son exécution, relevaient de sa seule inspiration et, par ce dessin, il résumait toute l'histoire de sa souffrance, de son deuil, de son isolement, comme de son espérance. Il est seul, dans une barque, qui fait naufrage sur une mer démon-

tée; mais il reste debout, et, ramassant toute sa force dans le mouvement énergique de son bras, il tourne ses regards vers une étoile. Or, cette étoile a la forme de celle que le Near East Relief a adoptée comme



emblème de toute son œuvre. On la retrouve partout, dans les actes officiels, sur le papier à lettres et sur les colis de la grande œuvre philanthropique américaine. Pour l'orphelin d'Arménie, cette étoile symbolise le secours qu'il a reçu au moment propice et dont il jouit, comme élève du magnifique orphelinat du Near East Relief de Syra, pouvant contenir 5.000 enfants. Quand nous aperçûmes l'enfant, son dessin n'était pas achevé. Quelques minutes plus tard,

il avait donné le dernier coup de crayon aux nuages et à la vague. Il consentit modestement à le signer de son nom, qui est Krikor Nazaretian. Nous avons le privilège de posséder l'original et nous sommes certain que sa photographie aura déjà touché bien des cœurs en Amérique et provoqué, par ce témoignage de reconnaissance, de nouveaux élans de sympathie et de libéralité.

Nous tenons à faire connaître cet appel de l'orphelin arménien, en même temps que son talent et la délicatesse de son sentiment, à tous ceux qui, en Europe, souhaitent que l'enfance malheureuse du Proche Orient puisse recourir à d'autres étoiles que celle du Near East Relief, et connaître d'autres cœurs sensibles et d'autres manifestations de sympathie. La cause de l'orphelin d'Arménie doit retenir l'attention des chrétiens du monde entier et, à côté de l'étoile américaine de secours, il faudrait souhaiter qu'il y eût celles de toutes nos nations, qui sont solidairement responsables de l'iniquité commise et qui doivent accepter solidairement la responsabilité du secours. Nous reconnaissons que bien des orphelins pourraient, à juste titre, tendre leur bras, depuis longtemps déjà, vers des étoiles d'une autre couleur nationale. Mais le vœu le plus profond que nous puissions former pour l'orphelin d'Arménie, le vœu qui est une prière, c'est qu'il ne s'arrête pas à contempler des étoiles tout humaines, mais qu'il soit amené, par l'éducation qu'il recevra de ceux qui l'aiment, à se laisser guider par l'étoile de Bethléem.

NOTE

Cette brochure était déjà sous presse, lorsque nous ont été communiqués les renseignements suivants, que nous jugeons opportun de faire encore connaître à nos lecteurs :

Dépenses du Gouvernement hellénique pour l'assistance et l'établissement des réfugiés du Proche Orient en Grèce, de juillet 1922 au 31 janvier 1924 :

Pour l'assistance des réfugiés	Drachmes 332,672,185.—
Pour l'établissement des réfugiés	» 168,233,830.—
	<hr/>
	Drachmes 500,906,015.—

Cette somme constitue le total des secours en argent comptant ; il faut y ajouter environ 470,000,000.— drachmes représentant la valeur des dons en nature faits aux réfugiés par le Gouvernement grec. On obtient ainsi un total général de 970,906,015.— drachmes, lequel divisé par 250, chiffre qui est le cours moyen de la livre sterling en Grèce, donne une somme de 3,883,624.— livres sterling.

Ces chiffres sont assez éloquentes par eux-mêmes pour montrer avec évidence quel a été le magnifique effort de solidarité accompli par la Grèce pour venir en aide à tous les chrétiens du Proche Orient réfugiés sur son territoire.

Nous est-il permis de demander s'il est juste que, de tous les Etats, la Grèce soit seule à supporter les conséquences de cet acte de solidarité ?



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE
D'IMPRIMERIE
Palisserie, 18
GENÈVE